



ASSAD
BATTERIES

► Rapport Annuel
2022

Assemblée Générale

du 02 Octobre 2023



ASSAD
BATTERIES

LE LEADER 
EST TUNISIEN



www.atassad.com

Sommaire

PRESENTATION DE LA SOCIETE	3
CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
I - ACTIVITE ET RESULTATS	5
A - L'Accumulateur Tunisien ASSAD	5
1- Le marché	5
2- Les ventes	6
B - Le Groupe	8
1- Les ventes du Groupe	9
II - REALISATIONS	10
A - L'Accumulateur Tunisien ASSAD	10
1- Fabrication	10
2- Emplois	10
3- Système d'information	12
4- Résultat	13
5- Situation financière	13
6- Tableau des mouvements des capitaux propres au 31 décembre 2020	15
7- Evolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années	16
8- Le comportement boursier du titre ASSAD	17
9- Programme de rachat d'actions	18
10- Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	18
B - Le Groupe	19
1- Résultat consolidé	19
2- Frais de personnel	20
III – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES-L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD	21
IV – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES – GROUPE ASSAD	64
V – PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'AGO	93

Présentation de la Société

Dénomination sociale :

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Forme juridique :

Société Anonyme

Objet social : Article 2 des statuts

La société a pour objet la fabrication, la réparation, la vente d'accumulateurs électriques, la gestion et la valorisation des accumulateurs usagés et des déchets de plomb et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Production :

La société l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD est une société industrielle produisant des accumulateurs (batteries de démarrage et batteries industrielles) ainsi que des plaques (semi-produit à base de plomb entrant dans la fabrication des batteries). Les batteries de démarrage sont destinées aux véhicules de transport terrestres, marins et engins de Travaux Publics ; et les batteries industrielles à traction (chariot électrique) ainsi qu'aux applications stationnaires (installations de télécommunications par exemple).

Capital social :

Le capital social de la société est de 24 millions de dinars divisé en 24 000 000 actions de nominal un (1) dinar chacune.

Siège social :

BP N° 7, Rue El Fouledh, ZI Ben Arous –2013
E-Mail : atassad@assad.com.tn

Date de création :

Le 15 mai 1938

Effectif :

Effectif total moyen en 2022 : 524 dont 41 cadres

Systemes qualité et environnemental

- Certification environnementale ISO 14001 en 2000
- Certification ISO 9001 version 2000 en 2002
- Certification spécifique au secteur automobile ISO TS 16949 en 2003.

Conseil d'administration

ADMINISTRATEURS

- | | |
|---------------------------------|-----------------------|
| • Mr. Souheil KALLEL | • Président |
| • Mr. Abdelwaheb KALLEL | • Président d'honneur |
| • Mr. Abdelhafidh KALLEL | • Administrateur |
| • Mr. Sami KALLEL | • Administrateur |
| • Mme. Emna KALLEL | • Administrateur |
| • Mr. Slim KALLEL | • Administrateur |
| • Mr. Mahmoud Ben Mahmoud TRIKI | • Administrateur |
| • Mme. Nozha Kallel | • Administrateur |
| • Mr. Mehdi KALLEL | • Administrateur |
| • Mr Ahmed Ben Ghazi | • Administrateur |

Commissaires aux comptes

- Cabinet ZAHAF & Associés Membre de Crowe Global
- Cabinet Associés MTBF Membre de PricewaterhouseCoopers

I - Activité et Résultats

A - L'Accumulateur Tunisien ASSAD

1- Le marché

• **La Batterie de démarrage sur le marché local :**

La politique commerciale 2022 s'inscrit dans la continuité de la politique de l'année précédente, où la priorité absolue était donnée à :

- Une meilleure gestion du risque (favoriser les ventes au comptant),
- L'amélioration de la rentabilité, notamment en baissant les coûts de distribution.

Après avoir connu une baisse significative en 2020, la quantité de batteries importées en 2021 a réalisé une hausse significative lui permettant de retrouver le même niveau qu'en 2019. En 2022, cette hausse persiste et l'importation accapare désormais près de 32% du marché.

On estime que le marché tunisien des batteries de démarrage a enregistré une hausse moyenne de 4% par rapport à 2021, notre part de marché se situe désormais à 43%.

• **La Batterie industrielle :**

L'activité Batterie industrielle est gérée au sein de la filiale « Energie Assad », anciennement appelée « Enersys-Assad ». Rappelons qu'en 2019 Assad a racheté la totalité des parts du groupe Enersys (soit 51% du capital). Par conséquent Assad détient la totalité du capital de la Société, désormais appelé « Energie Assad » (ENAS).

Assad Industrial pour les ventes locales et Energy Assad North Africa pour les exportations principalement en Afrique. Ces 2 dernières sociétés sont entièrement détenues par Assad.

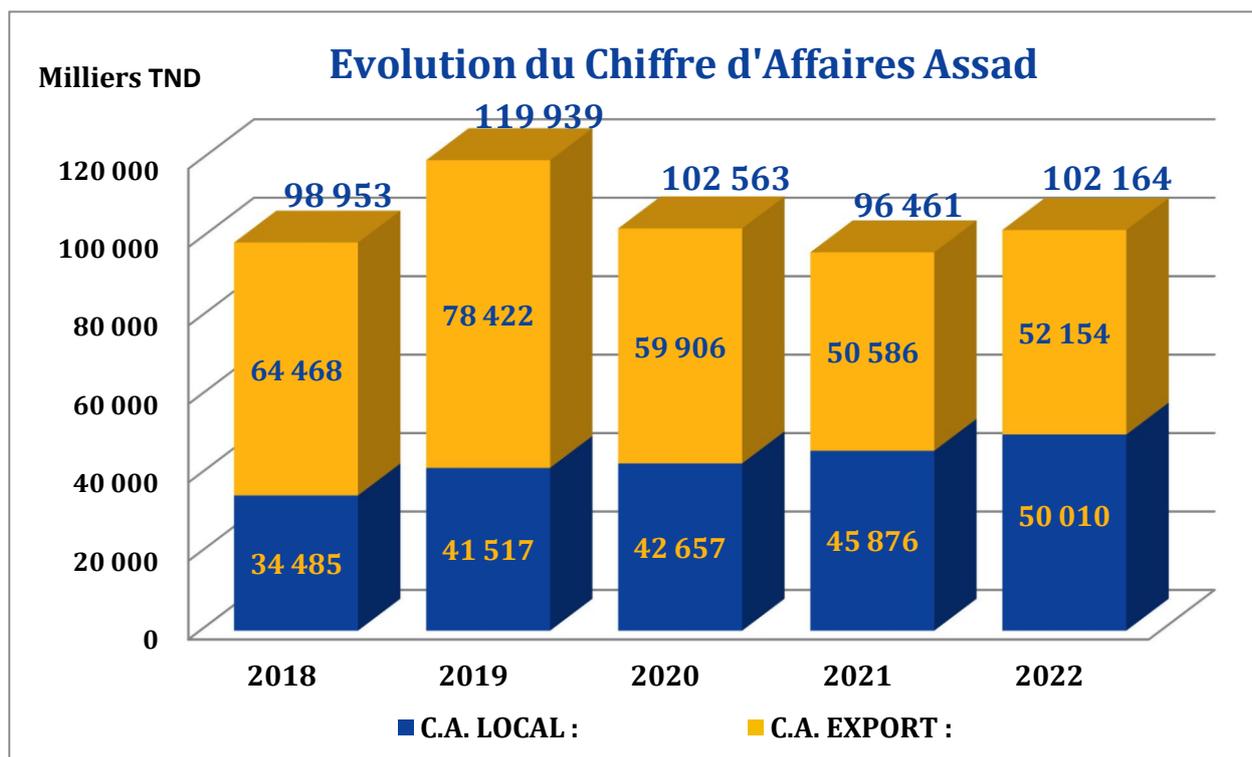
• **La Plaque :**

Les ventes de plaques sont destinées essentiellement aux filiales du groupe (ASSAD ALGERIE et ENAS) et le reste est écoulé en Europe.

La part du chiffre d'affaires des plaques, en 2022, est de 17,3% du chiffre d'affaires global de ASSAD contre 12,9% en 2021, cette part représente 33,8% du chiffre d'affaires à l'export contre 24,7% en 2021.

2- Les ventes

Désignation	2022	2021	Var 2022 - 2021	
			Valeur	En %
Ventes Locales				
Batteries de Démarrage	49 195 174	45 201 034	3 994 140	9%
Autres	814 940	674 684	140 256	21%
TOTAL CAFF LOCAL	50 010 114	45 875 718	4 134 396	9%
% Du CAFF TOTAL	49%	48%		
Ventes Export				
Batteries de Démarrage	31 852 983	36 684 396	-4 831 413	-13%
Plaques	17 647 575	12 488 633	5 158 942	41%
Autres	2 653 164	1 412 620	1 240 543	88%
TOTAL CAFF EXPORT	52 153 722	50 585 649	1 568 073	3%
% Du CAFF TOTAL	51%	52%		
CAFF TOTAL	102 163 836	96 461 367	5 702 469	6%

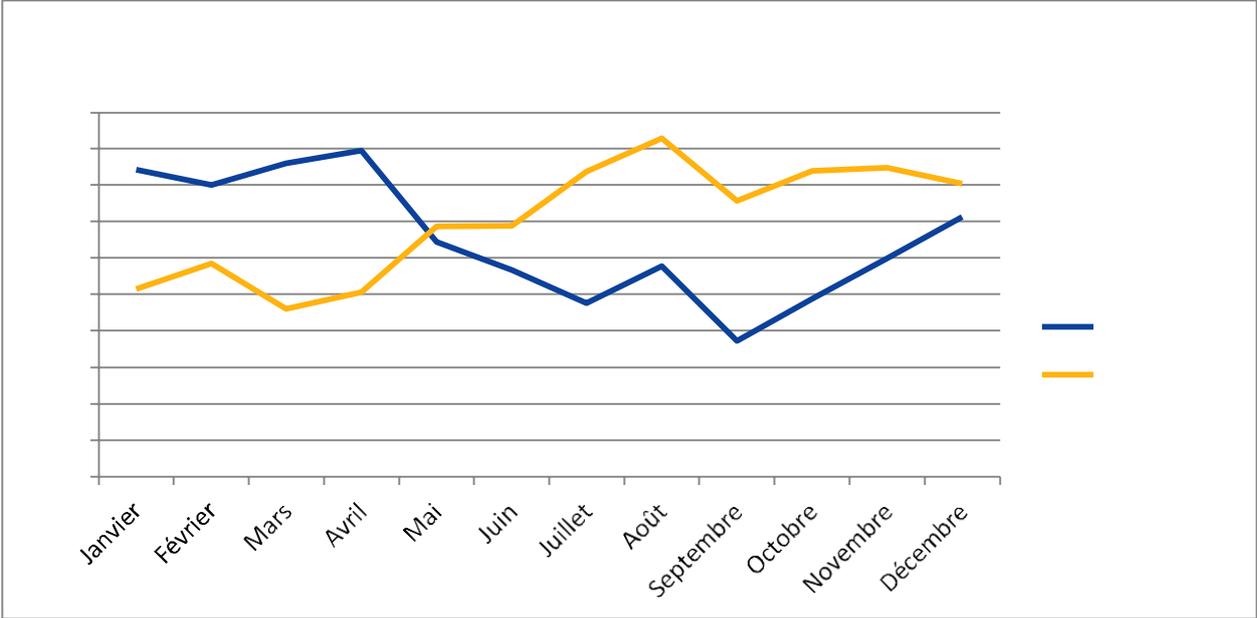


Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, la société a réalisé un chiffre d'affaires, hors autres produits d'exploitation, de 102,2 millions de dinars en augmentation de 6% par rapport à l'exercice précédent (96,5 millions de dinars).

Le chiffre d'affaires local (environ 50,0 millions de dinars) composé des ventes de Batteries de Démarrage, a augmenté de 9% par rapport à l'année dernière (45,9 millions de dinars).

Le chiffre d'affaires à l'export (52,2 millions de dinars) a enregistré une hausse de 3% par rapport à l'année 2021 (50,6 millions de dinars), soit -13% pour les batteries de démarrage et +41% pour les plaques.

Le cours moyen du plomb (LME) de l'année 2022 (2.153\$) a enregistré une légère baisse de 2% par rapport au cours moyen de l'année 2021 (2.205\$).



B - Le Groupe

Le groupe des sociétés contrôlées par ASSAD se compose actuellement de :

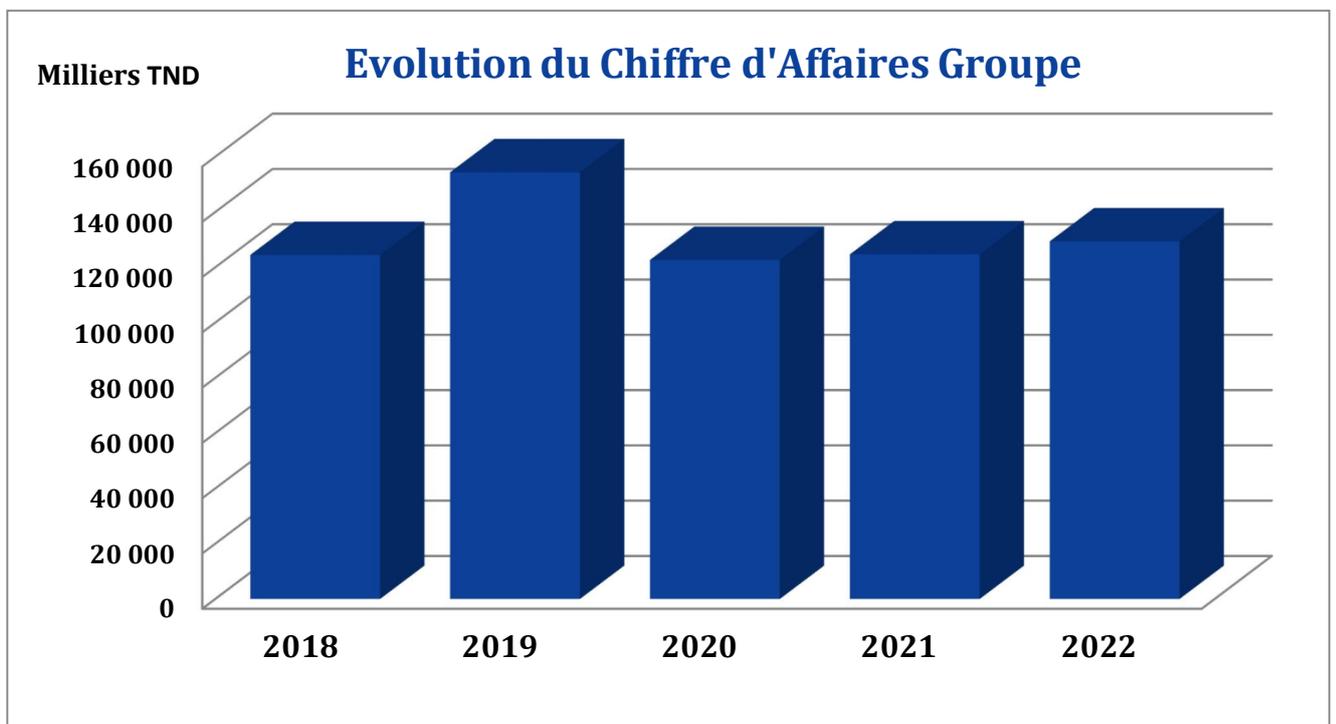
- **ASSAD International** : (société anonyme au capital de 0,9 Millions de dinars, dont 99,99 % détenus par ASSAD) est une société de commerce international chargée de la prospection et de la vente à l'export.
- **ACE** : Auto-Component Export (SARL au capital de 150 Milles dinars, dont 99,93% détenus par ASSAD) est une société de commerce international chargée de la prospection et de la vente sur les territoires Africain et du Moyen Orient.
- **GEELEC** : Général Equipements Electriques (SARL au capital de 2.5 Millions de dinars dont 99,60% détenus par ASSAD) est une société d'importation et vente de produits non fabriqués par les sociétés du Groupe et qui sont utilisés comme complément de gamme pour certains marchés (batteries stationnaires par exemple...).
- **SPA Batteries ASSAD Algérie** : (société par action de droit algérien au capital de l'équivalent de 0,9 Millions de dinars tunisiens détenus à hauteur de 48 % par ASSAD, 47.99% par ASSAD INTERNATIONAL et 4% par un partenaire Algérien), est une société de production de batteries de démarrage.
- **AS Distribution** : SARL de droit français au capital de 119 Milles euro, dont 93,11 % détenus par ASSAD, est une société commerciale.
- **ENAS** : SARL, totalement exportatrice au capital de 4,5 Millions de dinars dont 99,99% détenus par ASSAD, est une société de fabrication de batteries industrielles.
- **Assad Industrial** : SARL au capital de 1,5 Millions de dinars dont 99,99 % détenus par ASSAD, est une société de fabrication de batteries industrielles destinées à être écoulées sur le marché local.
- **Energy Assad North Africa** : SARL au capital de 0,3 Millions de dinars dont 99,99% détenus par ASSAD, est une société de commerce international.

1- Les ventes du Groupe

En dinars

Désignation	2018	2019	2020	2021	2022	Ecart 22/21	Ecart %
Revenus	124 490 790	154 400 900	122 677 913	124 691 042	129 389 807	4 698 765	3,77%

Le chiffre d'affaires total consolidé a augmenté de 3,77% soit +4,7 Millions de dinars (129,4 Millions de dinars en 2022 contre 124,7 en 2021).



II - REALISATIONS

A - L'Accumulateur Tunisien ASSAD

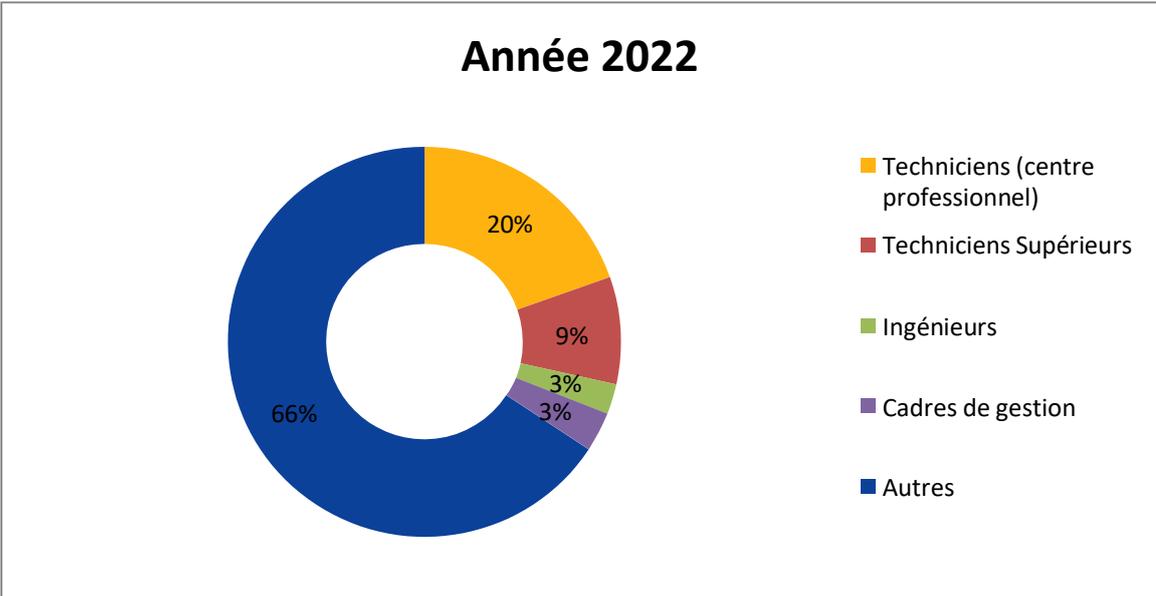
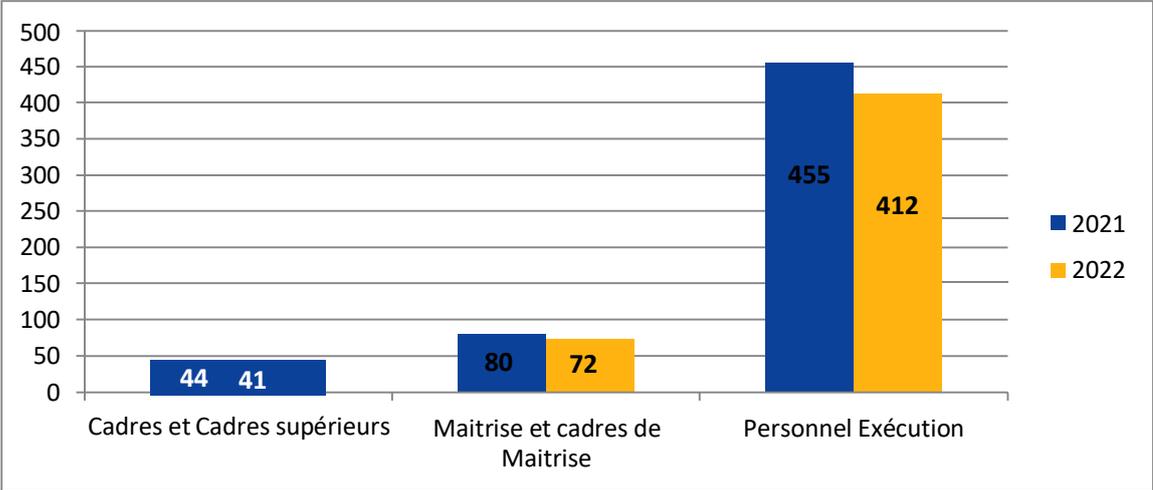
1- Fabrication

La production de l'année 2022 en « équivalent batteries standards » a été de 0,743 millions d'unités contre 0,875 millions en 2021, soit une diminution de 15%.

2- Emplois

Le personnel de ASSAD se ventile par catégorie comme suit :

• Effectif

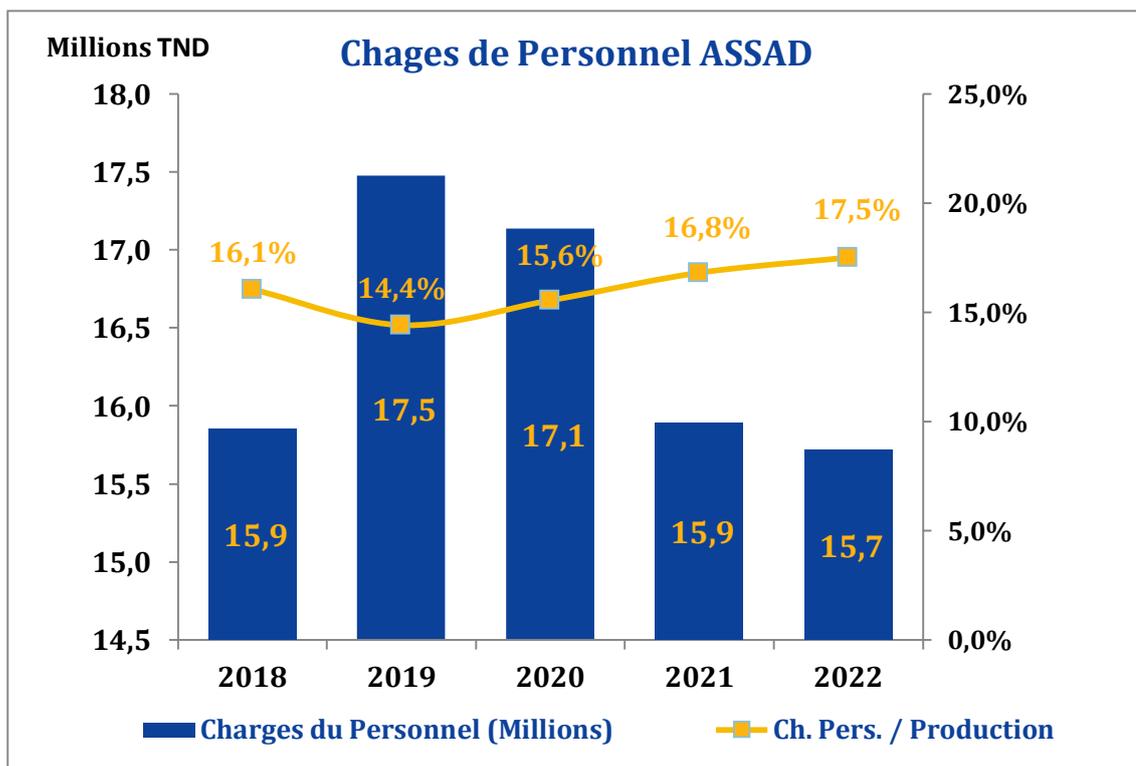


* : il s'agit de l'effectif moyen annuel.

• **Formation :**

Les dépenses allouées à la formation du personnel en 2021 étaient de 43.315 dinars pour 596 jours de formation. Celles de 2022 s'élèvent à 52.915 dinars pour 379 jours de formation.

• **Frais de personnel :**



Le taux de charge de personnel par rapport à la production a augmenté en 2022 par rapport à 2021 à 17,5%.

3- Système d'information

Les actions majeures qui ont été réalisées pour la mise en œuvre d'un système d'information fiable et efficace sont :

□ **Support ERP S4HANA**

Assistance des utilisateurs, résolution des problèmes et analyse des nouveaux besoins ou améliorations, un contrat de support a été signé avec un intégrateur qualifié pour assurer l'activité de support de l'infrastructure, la remonté des problèmes majeurs ou demandes spécifiques aux consultants métiers spécialisés pour traitement.

□ **Mise à niveau du parc ASSAD sous Windows10**

Microsoft a annoncé la fin de vie pour Windows 7 début 2023, cette fin de vie est matérialisée par l'arrêt des MAJ de sécurité pour ce système. Pour des raisons de sécurité, on a donc lancé fin 2022 une action de mise à niveau du Parc ASSAD sous Windows 10 avec la mise à niveau nécessaire du matériel.

□ **Mise à niveau de la solution de messagerie « Exchange Hybride »**

Pour assurer le travail collaboratif sous Microsoft Office365, une action est lancée pour passer de Exchange Local vers une solution Exchange Hybride (des utilisateurs sur Exchange Local et d'autre sous Office365 Cloud), les utilisateurs disposant de licence Office365 bénéficient d'une haute disponibilité de la messagerie, un espace de stockage et de backup sur OneDrive, microsoft teams et bien d'autres fonctionnalités de Office365. Action lancée fin 2022 , encore en cours de finalisation en 2023.

□ **Mise en place d'une nouvelle solution de Gestion de la Paie**

La direction RH a exprimé le besoin de changer la solution Gestion de la Paie CEGID par SAGE Paie (déjà déployée chez notre filiale ENAS depuis 2 ans).

Un projet est donc lancé avec le fournisseur GoodWill et la direction RH pour intégrer ASSAD sur la solution SAGE Paie (Projet en cours de finalisation en 2023).

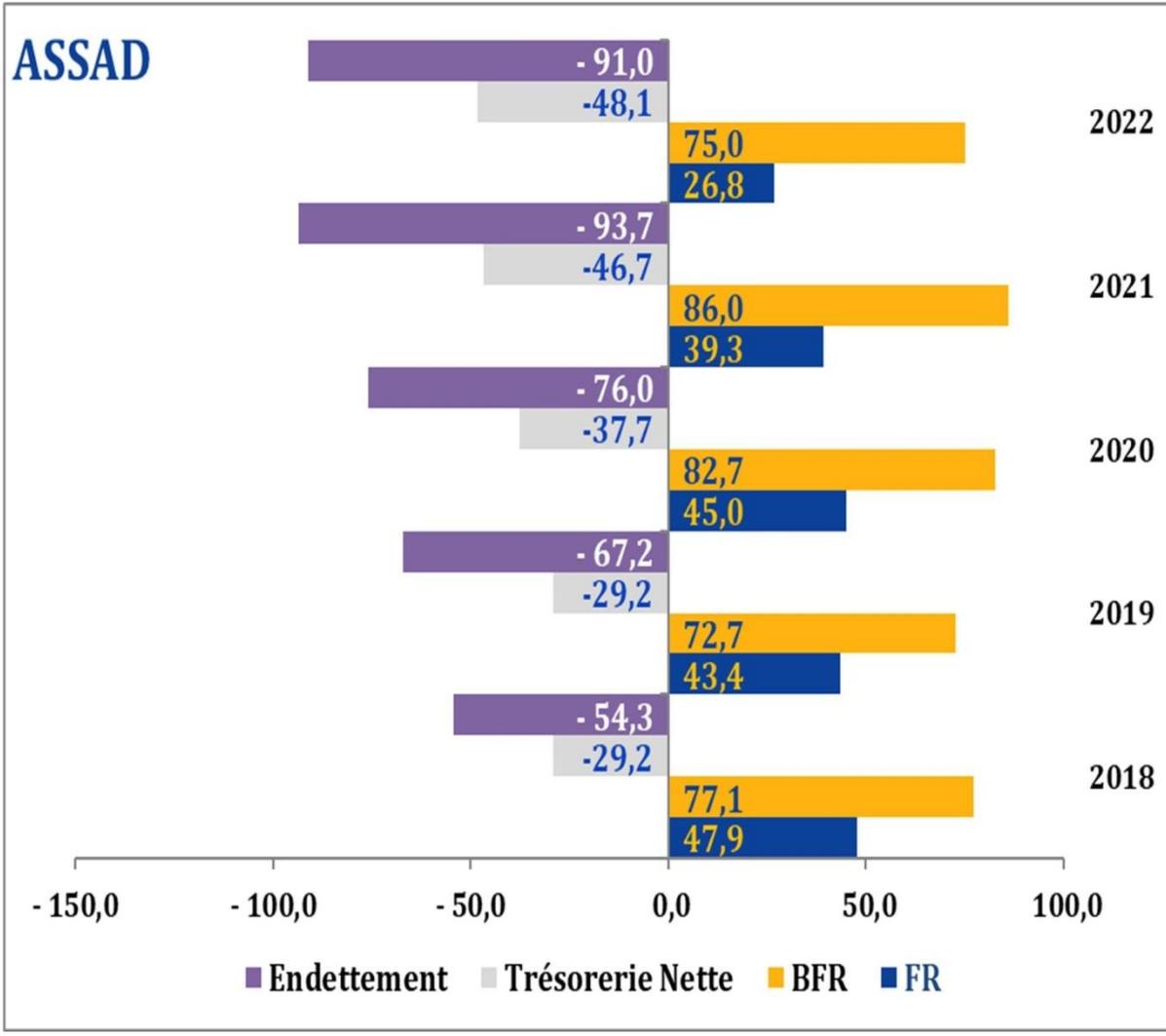
4- Résultat

Le résultat net au 31/12/2022 s'est soldé par un déficit de 8.038.369 Dinars contre un déficit de 7.738.499 Dinars enregistré au titre de l'année 2021 soit une diminution de 4%.

('000) dinars	2022	2021	Var 2022 - 2021	
			Valeur	En %
Chiffre d'affaires	102 164	96 461	5 702	6%
Var de stock PF&SF	-12 448	-2 043	-10 404	509%
Production (P°)	89 716	94 418	-4 702	-5%
Achats consommés	62 837	69 428	-6 591	-9%
Marge Brute	26 879	24 990	1 889	8%
% Marge sur P°	30%	26%		
Résultat d'exploitation	971	487	483	99%
% Marge sur CA	1%	1%		
Résultat Net	-8 038	-7 738	-300	-4%
% Marge sur CA	-8%	-8%		

5- Situation financière

En Millions de Dinars	2018	2019	2020	2021	2022
Capitaux propres	51,0	54,2	53,6	45,7	38,4
Passifs non courants	26,9	22,0	25,4	33,6	27,8
Capitaux permanents	77,8	76,2	79,0	79,4	66,2
Fonds de roulement	47,9	43,4	45,0	39,3	26,8
% Evolution	7,5%	-9,3%	3,5%	-12,6%	-31,8%
Besoin en fonds de roulement	77,1	72,7	82,7	86,0	75,0
% Evolution	29,6%	-5,7%	13,7%	4,1%	-12,8%
Trésorerie nette	-29,2	-29,2	-37,7	-46,7	-48,1



6- Tableau des mouvements des capitaux propres au 31 décembre 2021

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves Ordinaires	Réserves pour réinvest. Exonérés disponibles	Réserves pour réinvest. Exonérés indisponibles	Réserves Extraordinaires	Prime de fusion	Bonis de fusion	Réserves à régime spécial devenues disponibles	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total
Solde au 31/12/2019 avant affectation du résultat 2019	12 000 000	1 195 597	1 200 000	21 400 000	980 000	167 551	5 800 000	0	0	316 188	763 248	7 478 722	0	51 301 307
Affectation bénéfices 2019 (AGO du 24/06/2020)											7 478 722	-7 478 722		0
Dividendes à verser sur exercice 2019							-3 000 000							-3 000 000
Solde au 31/12/2019 après affectation du résultat 2019	12 000 000	1 195 597	1 200 000	21 400 000	980 000	167 551	2 800 000	0	0	316 188	8 241 970	0	0	48 301 307
Résultat de l'exercice 2020												2 508 647		2 508 647
Subvention d'investissement - amt subvention										-34 132				-34 132
Subvention d'investissement										12 709				12 709
Solde au 31/12/2020 avant affectation du résultat 2020	12 000 000	1 195 597	1 200 000	21 400 000	980 000	167 551	2 800 000	0	0	294 765	8 241 970	2 508 647	0	50 788 531
Affectation bénéfices 2020 (AGO du 28/06/2021)											2 508 647	-2 508 647		0
Solde au 31/12/2020 après affectation du résultat 2020	12 000 000	1 195 597	1 200 000	21 400 000	980 000	167 551	2 800 000	0	0	294 765	10 750 617	0	0	50 788 531
Augmentation du Capital	12 000 000			-12 000 000										0
Subvention d'investissement - amt subvention										-34 130				-34 130
Résultat de l'exercice 2021												-7 738 499		-7 738 499
Solde au 31/12/2021 avant affectation du résultat 2021	24 000 000	1 195 597	1 200 000	9 400 000	980 000	167 551	2 800 000	0	0	260 635	10 750 617	-7 738 499	0	43 015 902
Affectation bénéfices 2021 (AGO du 29/06/2022)											-7 738 499	7 738 499		0
Solde au 31/12/2021 après affectation du résultat 2021	24 000 000	1 195 597	1 200 000	9 400 000	980 000	167 551	2 800 000	0	0	260 635	3 012 118	0	0	43 015 902

7- Evolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années

Etat de résultats :

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022
Vente Local	34 485	41 517	42 657	45 876	50 010
Vente Export	64 468	78 422	59 906	50 586	52 154
VENTE TOTALE	98 953	119 939	102 563	96 461	102 164
Variation Stocks PF & SF	-236	1 153	7 624	-2 043	-12 448
PRODUCTION	98 717	121 092	110 187	94 418	89 716
Autres Produits d'Exploitation	667	550	546	568	595
ACHATS CONSOMMES	62 837	80 943	75 983	69 428	62 837
CHARGES D'EXPLOITATION	26 685	27 641	28 346	25 070	26 503
Charges du Personnel + Personnel sous-traitant	15 851	17 477	17 135	15 890	15 714
Amortissements & provisions	5 480	3 368	4 890	3 594	6 119
Autres charges d'exploitations	5 354	6 796	6 320	5 586	4 670
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 861	13 058	6 404	487	971
Charges Financières	2 078	6 280	5 877	7 975	8 826
Produits de Participation	2 016	3 995	2 196	12	36
Autres Gains Ordinaires	-557	-1 987	-51	-47	34
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	9 242	8 787	2 672	-7 522	-7 785
Impôt sur les sociétés	1 205	1 308	163	217	254
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	8 037	7 479	2 509	-7 738	-8 038

Indicateurs d'activité :

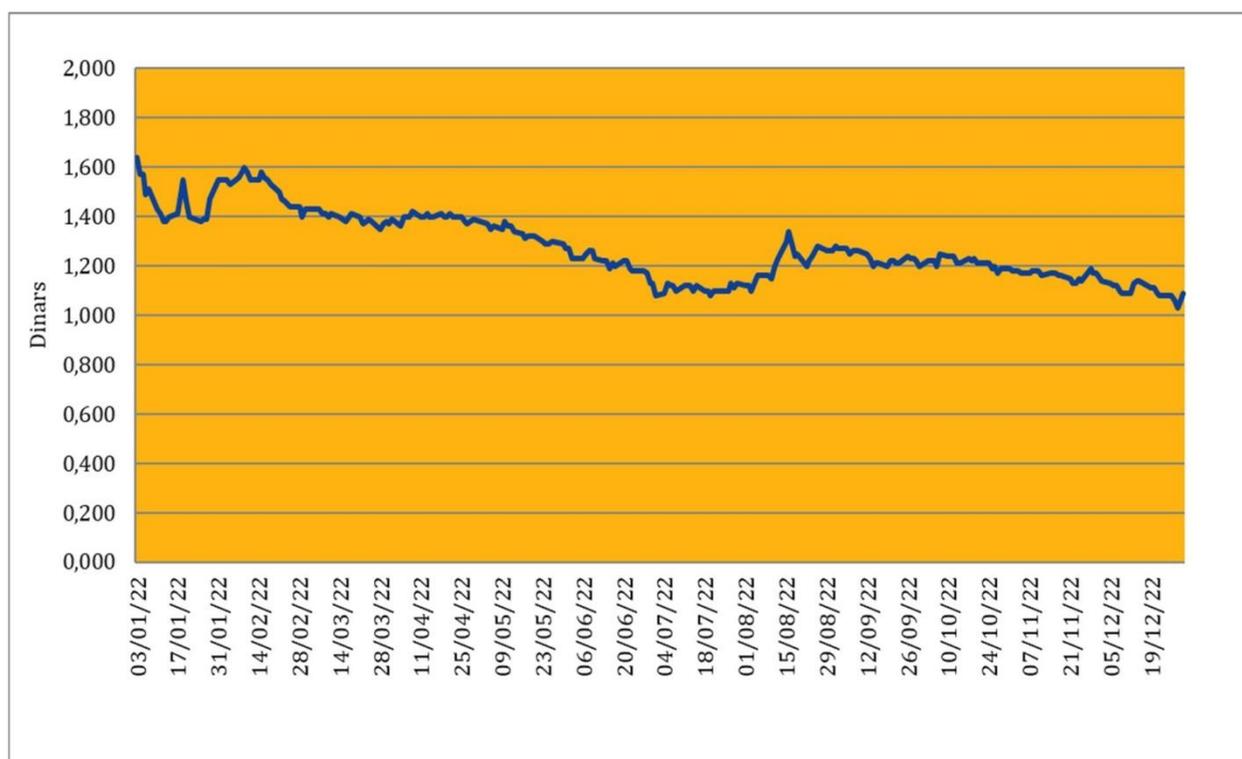
INDICATEURS	AU 31/12/2018	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020	AU 31/12/2021	AU 31/12/2022
1/ Chiffre d'affaires	98 953	119 939	102 563	96 461	102 164
- CA Local	34 485	41 517	42 657	45 876	50 010
- CA Export	64 468	78 422	59 906	50 586	52 154
2/ Production (en équivalent "Batterie Standard")	1 061 263	1 220 498	1 142 657	874 688	742 543
3/ Investissements	3 318	7 565	4 301	9 338	2 618
- Investissements	3 013	4 201	4 301	4 572	2 618
- Investissements financiers (titres)	305	3 365	0	4 767	0
4/ Endettement	54 266	67 196	75 969	93 678	90 983
- Dettes à moyen et long terme	26 864	21 996	25 374	33 645	27 770
- Crédits de gestion	27 402	45 200	50 595	60 033	63 213

8- Le comportement boursier du titre ASSAD

Les indices :

Indicateurs 2022	31/12/2022
Nombre de titres admis	24 000 000
Cours fin de période	1,090
Capitalisation boursière	26 160 000
Nombre de titres échangés (depuis le 03/01/2022)	4 752 220
Cours le plus haut de l'année 2022	1,640
Cours le plus bas de l'année 2022	1,030
Rendement de la période	-33,54%
Dividende de l'exercice 2021 encaissé en 2022	0,000

L'évolution du cours de l'action ASSAD du 01/01/2022 au 31/12/2022 :



9- Programme de rachat d'actions

Suivant le PV du 23 février 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et à revendre ses propres actions en bourse et à fixer les conditions et les modalités d'achat et de la revente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Cette autorisation a été renouvelée par l'AGO du 09-05-2017 pour une période de 3 ans.

Au cours de l'exercice 2017, la société a vendu toutes ses propres actions déjà acquises et ainsi la société ne dispose d'aucune action propre au 31-12-2017.

Au cours de l'exercice 2018, aucune transaction n'a été réalisé sur ce programme.
Au cours de l'exercice 2019, aucune transaction n'a été réalisé sur ce programme.

Cette autorisation a été renouvelée par l'AGO du 24-06-2020 pour une période de 3 ans.

Au cours de l'exercice 2020, aucune transaction n'a été réalisé sur ce programme.
Au cours de l'exercice 2021, aucune transaction n'a été réalisé sur ce programme.
Au cours de l'exercice 2022, aucune transaction n'a été réalisé sur ce programme.

10- Contexte international

Bien que le conflit Russo-Ukrainien n'affecte pas la demande sur les produits de la société, il exerce en revanche un effet de rareté de l'offre de plomb sur le marché international puisque la Russie et l'Ukraine sont des pays producteurs et exportateurs de ce minerai.

Ceci diminue les possibilités d'approvisionnement en plomb sur le marché international et tend à faire augmenter son prix.

En outre, le conflit a fait augmenter le coût du fret sur le marché international et tend à faire augmenter le cours du pétrole et dérivés du pétrole, notamment le plastique, ce qui tend à exercer une pression inflationniste sur les prix futurs de certains intrants utilisés par la société tels que les bacs, couvercles et séparateurs, qui sont des produits à base de plastique.

B - Le Groupe

1- Résultat consolidé

Le résultat net consolidé est passé de -13,379 Millions TND au 31/12/21 à -8,591 Millions TND au 31/12/22.

('000) dinars	2022	2021	Var 2022 - 2021	
			Valeur	En %
Chiffre d'affaires	129 390	124 691	4 699	4%
Var de stock PF&SF	-15 017	-2 385	-12 632	530%
Production (P°)	114 373	122 306	-7 933	-6%
Achats consommés	73 938	84 791	-10 853	-13%
Marge Brute	40 435	37 515	2 920	8%
% Marge sur P°	35%	31%		
Résultat d'exploitation	-216	-1 602	1 386	87%
% Marge sur CA	0%	-1%		
Résultat Net	-8 591	-13 379	4 788	36%
% Marge sur CA	-7%	-11%		

La marge brute consolidée du groupe est passée de 37,5 Millions de dinars en 2021 à 40,4 Millions de dinars en 2022.

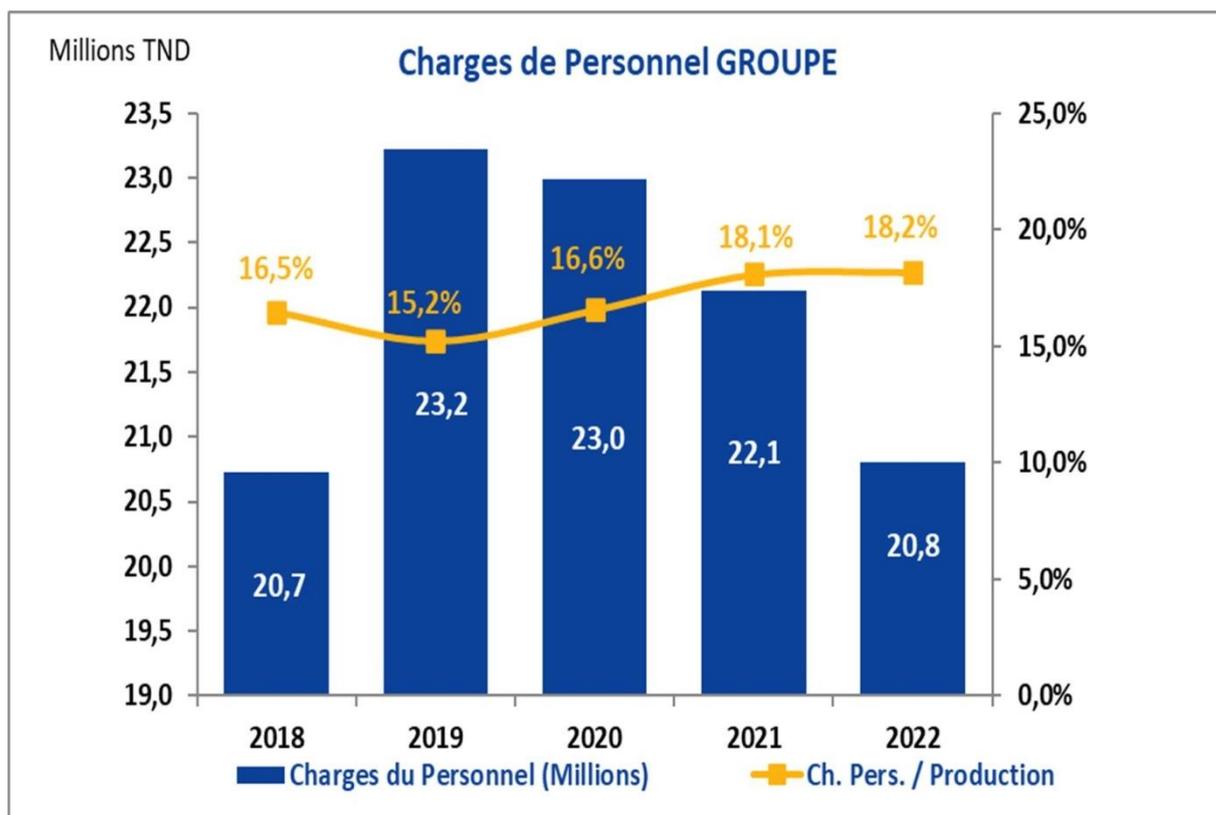
Le taux de marge brute consolidé est passé de 31% en 2021 à 35% en 2022, soit une augmentation de 4 points.

Le résultat d'exploitation a enregistré une hausse d'environ 1,4 Millions de dinars entre 2021 et 2022, en passant de -1,6 Millions de dinars en 2021 à -0,2 Million de dinars en 2022.

Le taux de marge nette consolidé est passé de -11% en 2021 à -7% en 2022.

2- Frais de personnel

Les frais du personnel consolidés ont évolué au cours des dernières années comme suit :



III – Rapport des commissaires aux comptes -L'Accumulateur Tunisien Assad

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2022

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 juin 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de	149 512 937 DT
Un chiffre d'affaires de	102 163 836 DT
Un résultat déficitaire de.....	(8 038 369) DT

A notre avis, les états financiers de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

□ **Évaluation des titres de participation**

- Description de la question clé de l'audit

Au 31 décembre 2022, les titres de participation, figurant au bilan pour un montant net de 16 161 477 DT, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre, selon le cas, soit à des éléments historiques pour certains titres, soit à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique) pour d'autres titres.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et du jugement nécessaire pour l'estimation de leur valeur d'usage, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.

- Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons examiné, évalué et testé le fonctionnement des contrôles pertinents en place liés au processus de détermination de la valeur d'usage des titres de participation. Nos travaux ont aussi consisté à :

1. Apprécier la méthode retenue pour la détermination de la valeur d'usage ;
2. Comparer les données utilisées avec les données sources des entités correspondantes, ainsi qu'avec les résultats des travaux d'audit réalisés sur ces entités ;
3. Vérifier que la méthode d'évaluation retenue a été correctement appliquée ;
4. Vérifier que toute dépréciation qui en découle a été prise en compte.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La situation décrite au niveau de la note VII aux états financiers dans laquelle la direction fait état de l'existence d'un stock de vieilles batteries importées s'élevant à 2 802 137 DT, bloqué au port de Radès par la douane depuis janvier et février 2021. La note détaille également les démarches entreprises actuellement par la direction en vue d'obtenir l'autorisation de réexporter ce stock, les négociations en cours avec la STAM et les compagnies de transport maritime au sujet des frais de surestaries ainsi que les procédures en cours dans le cadre de l'affaire intentée en justice contre la société par le ministère de l'environnement suite à l'importation de ces batteries et des recours intentés par la société afin de suspendre le blocage de ce stock. Compte tenu de l'état actuel de ces procédures et démarches et de la valeur probable de réalisation de ce stock en cas de réexportation, une provision pour dépréciation du stock a été comptabilisée pour 560 427 DT et une provision pour risques et charges a été comptabilisée pour 725 905 DT au titre de cette affaire ;
- La note VIII aux états financiers fait état de l'existence d'avances versées aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant total de 2 197 904 DT qui remontent aux exercices antérieurs et qui n'ont pas encore été apurées suite à la suspension de l'importation de vieilles batteries. Compte tenu des discussions actuelles de la direction avec ces fournisseurs au sujet du rapatriement de ces avances et notamment du préjudice qu'auraient subis ces fournisseurs suite à la suspension soudaine des importations de vieilles batteries, la société a comptabilisé une provision pour dépréciation de ces avances pour un montant de 439 581 DT.
- La note B-5 aux états financiers fait état de l'existence de créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 27 037 891 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement de ces créances a été retardé par les difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessités par les investissements réalisés par cette filiale. Des démarches sont entreprises actuellement par la direction auprès de la Banque Centrale Algérienne en vue du rapatriement d'une partie de ces créances ou de leur conversion dans le capital social de la filiale BAA.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II - RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 19 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F

Cabinet ZAHAF & Associés

Mohamed Lassaad BORJI

Mahmoud Zahaf

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE 2022

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Convention et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et rentrant dans le cadre des articles susvisés.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2022

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 30 septembre 2019 un crédit auprès de la banque ATTIJARI BANK pour un montant de 10 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2% et est remboursable sur une période de 7 ans. En 2020, il a été établi un nouvel échéancier suite au rééchelonnement d'une partie des échéances de l'exercice 2020 en principal et intérêt. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2022 est de 6 847 444 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 655 037 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 18 novembre 2019 un crédit auprès de la banque UIB pour un montant de 10 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 7 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2022 est de 7 736 194 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 779 105 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 26 décembre 2019 un crédit auprès de la banque ATB pour un montant de 5 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 7 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2022 est de 3 392 857 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 359 134 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté, le 10 décembre 2020, un crédit auprès de la banque ATTIJARI BANK pour un montant de 3 500 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2020. Ce crédit est rémunéré au TMM + 1,75% et est remboursable sur une durée de 7 ans avec une période de grâce de deux ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2022 est de 3 500 000 dinars. Les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 299 876 dinars.
- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « TAMWEEL SANAD ». L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2022 est de 4 972 786 dinars, et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 880 295 dinars.
- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un crédit à moyen terme de restructuration auprès de l'ATB pour un montant de 4 300 000 dinars, rémunéré au taux TMM+2,5% remboursable sur une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce. Cet emprunt est

totalemment débloqué en 2021. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2022 est de 4 300 000 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 401 801 dinars.

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un emprunt auprès de la BNA pour un montant nominal de 2 450 000 dinars, rémunéré au taux TMM+2%, remboursable sur une durée de 7 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2022 est de 2 450 000 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 214 212 dinars.

- Une convention a été conclue avec la société du groupe Batterie ASSAD Algérie, qui prend effet à partir du 2 janvier 2017, afin d'intégrer les divers frais supportés par votre société à la place de ladite société du groupe dans les prix de vente des plaques. En 2022, ces divers frais supportés par « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » ont été exceptionnellement refacturés via une note débit totalisant un montant de 1 012 045 dinars.

- Le 1^{er} mai 2007, un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « Assad International ». Ce contrat prévoit la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis moyennant le paiement d'un loyer annuel de 36 000 DT hors taxes majoré de 5% l'an à partir du 1^{er} janvier 2009. Les revenus provenant de cette location, au titre de l'année 2022, s'élèvent à un montant de 71 278 dinars hors taxes.

- Le 1^{er} juillet 2008, Un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « ENAS » portant sur un bail à usage industriel d'un local sis à Ben Arous. Les revenus provenant de cette location, au titre de l'année 2022, s'élèvent à un montant de 465 928 dinars hors taxes.

- Au titre de l'exercice 2022, les revenus des prestations de service réalisés avec la société «ENAS» s'élèvent à 236 633 dinars hors taxes.

- Courant l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD» a refacturé aux différentes sociétés du groupe les frais divers selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT
ENAS	664 876
ASSAD INTERNATIONAL	238 269
ASIND	19 655
GEELEC	6 476
BATTERIE ASSAD ALGERIE	1 012 045
Total	1 941 321

- Les crédits à court terme et les facilités de caisse au 31 décembre 2022 sont détaillés comme suit :

Nature des financements	Encours 31/12/2022	au Charges d'intérêt de l'exercice
Chiraet Zitouna	12 789 345	1 107 807
Préfinancement Export et Stocks	30 683 472	1 916 439
Préfinancement Devises	4 316 018	121 697
Découverts bancaires	7 883 555	761 006

- Votre société a accordé une caution solidaire de 200 000 DT au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.
- Par ailleurs, votre société a réalisé les opérations habituelles suivantes d'achat et de vente avec les sociétés du groupe :
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les ventes réalisées avec les sociétés du groupe se présentent comme suit :

Partie Liée	Ventes hors taxes 2022
ASSAD INTERNATIONAL	32 057 557
ENAS	7 030 620
BATTERIE ASSAD ALGERIE	10 830 472
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	22 560
AS DISTRIBUTION	1 592 012
GEELEC	230 940
Total	51 764 161

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les achats (hors TVA, FODEC et TPE) réalisés avec les sociétés du groupe se présentent comme suit :

Partie Liée	Achats 2022
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	95 995
GEELEC	78 853
Total	174 848

- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

Partie Liée	Solde 31/12/2022
Créances clients	
ASSAD INTERNATIONAL	19 408 290
ENAS	719 316
BATTERIE ASSAD ALGERIE	27 037 891
ASIND	18 220
GEELEC	3 855
Total	47 187 572
Dettes fournisseurs	
ASIND	76 394
GEELEC	77 521
Total	153 915
Débiteurs divers	
GEELEC	2 894
ENAS (Notes de débit)	321 977
ASSAD ALGERIE (Notes de débit)	4 381 093
ASSAD BATTERIE MAROC (Notes de débit)	499 706
ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit)	1 630 115
ASSAD ALGERIE (Dividendes à recevoir)	717 715
ASSAD INTERNATIONAL (produits à recevoir)	2 000
ASSAD ALGERIE (produits à recevoir)	41 853
Total	7 597 353

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit, tels que visés à l'article 200- II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En 2022, la rémunération du Président du conseil d'administration se compose d'une rémunération annuelle brute de 305 275 Dinars et d'une prime de bilan brute de 35 623 Dinars. En outre, le Président du conseil d'administration bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et de la prise en charge des frais de télécommunication.

- En 2022, la rémunération du Directeur Général totalise un montant annuel brut de 185 380 Dinars avec une prime de bilan nette de 21 175 Dinars. En outre, le directeur général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et de la prise en charge des frais de télécommunication.
- L'administrateur M. Mehdi Kallel perçoit un salaire auprès de la société d'un montant brut annuel égal à 91 780 Dinars.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les jetons de présence comptabilisés en charges de l'exercice 2022 se sont élevés à 120 000 Dinars.

IV. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

- L'administrateur M. Mehdi Kallel perçoit un salaire en tant que gérant de la société du groupe, « ENAS », d'un montant brut annuel de 149 990 Dinars.
- L'administrateur M. Slim Kallel perçoit un salaire de la filiale « ASSAD INTERNATIONAL » d'un montant brut de 173 504 Dinars.
- Le conseil d'administration de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » du 2 mars 2021 a accordé à l'administrateur M. Abdelwaheb Kallel la mission de développement stratégique de la société « ASSAD INTERNATIONAL ». La rémunération brute imposable mensuelle relative à cette mission est fixée à 9 167 Dinars payable à partir du 1^{er} juin 2021. La charge constatée à ce titre par la société « ASSAD INTERNATIONAL » en 2022 s'est élevée à 100 000 Dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 19 septembre 2023

**Les Commissaires aux Comptes Associés -
M.T.B.F**

Mohamed Lassaad BORJI

Cabinet ZAHAF & Associés

Mahmoud Zahaf

**Les états financiers de l'exercice clos
au 31 Décembre 2022**

BILAN
Au 31/12/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31-déc-22	31-déc-21
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 244 247	2 314 872
Moins : amortissement		-1 419 831	-1 394 395
	(B.1)	824 416	920 477
Immobilisations corporelles		82 596 033	87 123 233
Moins : amortissement		-60 364 648	-64 296 172
	(B.2)	22 231 385	22 827 061
Immobilisations financières		16 860 401	16 661 467
Moins : Provisions		-532 092	-366 785
	(B.3)	16 328 309	16 294 682
Total des actifs immobilisés		39 384 110	40 042 220
Total des actifs non courants		39 384 110	40 042 220
ACTIFS COURANTS			
Stocks		23 776 138	35 961 899
Moins : Provisions		-1 183 321	-693 603
	(B.4)	22 592 817	35 268 296
Clients et comptes rattachés		77 073 067	70 371 247
Moins : Provisions		-4 605 230	-4 154 953
	(B.5)	72 467 837	66 216 294
Autres actifs courants		15 242 751	12 038 182
Moins : Provisions		-1 610 433	-592 200
	(B.6)	13 632 318	11 445 982
Placement et autres actifs financiers	(B.7)	408 040	422 744
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.8)	1 027 815	1 479 168
Total des actifs courants		110 128 827	114 832 484
Total des actifs		149 512 937	154 874 704

BILAN
Au 31/12/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31-déc-22	31-déc-21
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		24 000 000	24 000 000
Réserves		15 893 754	15 743 148
Résultats reportés		2 861 513	10 750 618
Autres capitaux propres		226 504	260 635
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		42 981 771	50 754 401
Résultat de l'exercice		-8 038 369	-7 738 499
Total des capitaux propres avant affectation	(B.9)	34 943 402	43 015 902
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	(B.10)	27 770 114	33 645 114
Provisions	(B.11)	3 492 013	2 712 951
Total des passifs non courants		31 262 127	36 358 065
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.12)	10 057 341	9 046 760
Autres passifs courants	(B.13)	10 037 467	6 420 960
Concours banc. et autres passifs financiers	(B.14)	63 212 600	60 033 017
Total des passifs courants		83 307 408	75 500 737
Total des passifs		114 569 535	111 858 802
Total des capitaux propres et des passifs		149 512 937	154 874 704

ETAT DE RESULTAT
Pour l'exercice clos le
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31-déc-22	31-déc-21
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	(R.1)	102 163 836	96 461 367
Ventes locales		50 010 114	45 875 718
Ventes à l'exportation		52 153 722	50 585 649
Autres produits d'exploitation	(R.2)	594 699	567 586
Total des produits d'exploitation		102 758 535	97 028 953
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	(R.3)	12 447 759	2 043 361
Achats d'approvisionnements consommés	(R.4)	62 837 403	69 427 918
Charges de personnel	(R.5)	15 567 323	15 750 396
Dotations aux amortissements et provisions	(R.6)	6 118 671	3 593 910
Autres charges d'exploitation	(R.7)	4 816 534	5 725 933
Total des charges d'exploitation		101 787 690	96 541 518
RESULTAT D'EXPLOITATION		970 845	487 435
Produits des placements	(R.8)	36 000	12 000
Charges financières nettes	(R.9)	-8 825 569	-7 974 764
Autres gains ordinaires	(R.10)	80 514	7 896
Autres pertes ordinaires		-46 445	-54 517
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-7 784 655	-7 521 950
Impôt sur les bénéfices	(R.11)	253 714	216 549
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-8 038 369	-7 738 499

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Pour l'exercice clos le
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31-déc-22	31-déc-21
FLUX DE TRESORERIE LIES AL'EXPLOITATION			
Résultat net		-8 038 369	-7 738 499
Ajustements pour :			
* Amortissements & provisions	(F.1)	6 491 324	4 170 662
* Reprises sur provision et amortissements	(F.2)	-372 653	-576 752
* Variation des :			
- Variation des stocks	(F.3)	12 185 761	-684 476
- Variation des créances	(F.4)	-6 701 820	-6 020 890
- Variation des autres actifs	(F.5)	-3 152 582	-3 332 352
- Variation des autres actifs financiers	(F.6)	14 704	-17 439
- Variation des fournisseurs	(F.7)	1 010 581	2 770 468
- Variation des autres passifs	(F.8)	3 602 915	456 219
* Autres ajustements:			
- Plus ou moins value de cession		-55 500	-7 000
- Quote part subvention d'investissement		-34 131	-34 131
Total des flux de trésorerie provenant des / (affectés aux) opérations d'exploitation		4 950 230	-11 014 190
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.9)	-2 089 992	-4 174 829
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		55 500	7 000
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(F.10)	-198 934	-3 111 622
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		-	50 200
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		-2 233 426	-7 229 251
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Encaissement provenant des emprunts		-	11 722 786
- Remboursement d'emprunts		-4 449 949	-3 976 479
- Variation des crédits de gestion		2 342 678	7 874 458
Total des flux de trésorerie provenant des / (affectés aux)		-2 107 271	15 620 765
VARIATION DE TRESORERIE		609 533	-2 622 676
Trésorerie au début de l'exercice	(F.11)	-7 465 273	-4 842 597
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(F.12)	-6 855 740	-7 465 273

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2022

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a été constituée en 1938 sous la forme de société à responsabilité limitée d'un capital de 9 000 dinars. Elle a été transformée en une société anonyme par décision extraordinaire du 26 septembre 1968.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital. Suite à L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Mai 2012, le capital social de la société est porté à 12 000 000 de dinars, et divisé en 12 000 000 actions nominatives de 1 dinar chacune entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Septembre 2021 a décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 12 000 000 dinars tunisiens à 24 000 000 dinars tunisiens, par incorporation de réserves d'un montant de 12 000 000 dinars à prélever sur les réserves ordinaires et ce par la création et l'émission de 12 000 000 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar chacune.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » ont été arrêtés au 31 décembre 2022 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société, présentés en dinar tunisien, ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

V. CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN :

Bien que le conflit Russo-Ukrainien n'affecte pas la demande sur les produits de la société, il exerce en revanche un effet de rareté de l'offre de plomb sur le marché international puisque la Russie et l'Ukraine sont des pays producteurs et exportateurs de ce minerai.

Ceci diminue les possibilités futures d'approvisionnement en plomb sur le marché international et tend à faire augmenter son prix.

En outre, le conflit a fait augmenter le coût du fret sur le marché international et le cours du pétrole et dérivés du pétrole, notamment le plastique, ce qui tend à exercer une pression inflationniste sur les prix futurs de certains intrants utilisés par la société tels que les bacs, couvercles et séparateurs, qui sont des produits à base de plastique

VI. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition réel. Les logiciels et les frais de recherche et développement sont amortis aux taux annuels de 33,33% et 10%.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Constructions	5 %
Matériels et outillages industriels	10 %
Matériel de transport	20 %
Equipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements Installations	10 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

3. Immobilisations financières :

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, une comparaison entre la valeur d'usage et le coût historique d'acquisition est effectuée, les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

4. Stocks

Le stock de produits finis et des encours est évalué au coût de production. Le stock de matières premières et de matières consommables est évalué au coût d'achat moyen pondéré.

5. Clients et comptes rattachés

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque arrêté comptable, « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

6. Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan. Les opérations en devises ont été converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le cours moyen hebdomadaire de la semaine précédente. Les soldes de clôture sont actualisés au cours de l'arrêté des comptes.

7. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

8. Revenus

Les revenus provenant de la vente de produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

9. Opérations libellées en monnaies étrangères

A la date de clôture, les dettes fournisseurs et les créances clients non encore réglées à cette date, sont converties au cours de change à la date de clôture en contrepartie d'une perte ou d'un gain de change. Lors du règlement, la différence entre le cours du règlement et le dernier cours de change appliqué à la dette ou créance en monnaies étrangères est constatée dans les comptes de résultat.

VII. STOCK DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE

Suite à l'interdiction sans préavis et avec effet rétroactif par l'administration Tunisienne de l'importation de vieilles batteries, un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) est bloqué au port de Radès par la Douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT, alors que la société disposait des autorisations réglementaires nécessaires au moment de l'importation et qu'elle procédait à l'importation des vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active depuis octobre 2016 avec l'accord de la Douane et des ministères chargés du Commerce et de l'Industrie.

En avril 2023, le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries. La Société est intervenue par voie judiciaire pour suspendre cette démarche et a entamé des négociations avec la Douane afin d'obtenir l'autorisation de réexporter les vieilles batteries par elle-même. Dans cette perspective, la société a identifié un acquéreur étranger avec lequel elle a convenu d'un prix de vente.

Les frais de surestaries liés au stationnement des 35 conteneurs au port de Radès depuis le premier trimestre de 2021 totalisent environ 1.8 millions de dinars. La société a appris qu'un arrêté ministériel commun entre les ministères du transport, du commerce et des finances est sur le point de paraître et compte bénéficier des dispositions avantageuses de cet arrêté, qui plafonne les frais de surestaries à 4 mois et 15 jours de stationnement. Parallèlement à cela, la société a entamé des négociations avec la STAM et les compagnies maritimes afin d'obtenir une décote significative sur ces frais de surestaries en cas de réexportation du stock.

Par ailleurs, le commissaire général du contentieux de l'Etat agissant pour le compte du ministère de l'Environnement a intenté une action pénale contre le représentant légal de la société pour avoir importé des vieilles batteries, en infraction à loi 41-1996 régissant la gestion des déchets dangereux, qui considère les vieilles batteries comme des déchets dangereux dont l'importation est interdite selon la dite-loi. La société considère qu'elle dispose d'arguments solides pour défendre sa position dont notamment les autorisations d'importation dûment approuvées par les ministères du commerce et de l'industrie et l'accord de la Douane pour l'admission de ces vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active.

Compte tenu des éléments ci-dessus et de la valeur probable de réalisation de ce stock en cas de réexportation, une provision pour dépréciation du stock a été comptabilisée par la direction pour 560 427 DT et une provision pour risques et charges a été comptabilisée pour 725 905 DT au titre de cette affaire.

A la date d'arrêté de ces états financiers, les procédures, démarches et négociations liées à cette affaire sont en cours et l'issue finale ne peut être déterminée avec précision.

VIII. AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES

La société a octroyé des avances totalisant environ 2 millions de dinars à des fournisseurs de vieilles batteries basés en Afrique subsaharienne, qu'elle n'a pas pu récupérer après le blocage inopiné et sans préavis de l'importation des vieilles batteries par l'administration tunisienne. En effet, ces fournisseurs qui ont constitué un circuit de collecte exclusif au profit de notre société, ont subi un préjudice suite à la rupture unilatérale de l'enlèvement des vieilles batteries par notre Société. Actuellement, la société est en train de négocier le montant du dédommagement au profit de ces fournisseurs, qui ont affirmé leur volonté de restituer le montant de l'avance aussitôt la question de dédommagement réglée. La société a constitué une provision pour dépréciation de 439 581 DT à ce titre.

IX. NOTES DETAILLEES

NOTES RELATIVES AU BILAN

Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Logiciels	2 127 253	2 116 806
Autres immobilisations incorporelles	116 994	198 066
Total	2 244 247	2 314 872
Amortissements "Logiciels"	-1 302 837	-1 196 329
Amortissements "Autres immobilisations incorporelles"	-116 994	-198 066
Total Amortissement	-1 419 831	-1 394 395
Total Net	824 416	920 477

Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Terrains	4 771 238	4 771 238
Bâtiments	8 803 182	8 803 182
Installations générales des bâtiments	5 121 618	4 569 094
Matériel et outillage industriel	46 659 493	51 979 981
AAI du matériel et outillage industriel	1 817 488	1 837 618
Matériel de transport	3 002 919	3 303 337
AAI généraux	5 262 783	5 924 674
Equipement de bureaux	613 138	721 862
Matériel informatique	1 184 403	1 278 919
Immobilisations en cours	4 375 764	3 268 514
Immobilisations à statut juridique particulier (Leasing)	984 007	664 814
Total	82 596 033	87 123 233
Total Amortissement	-60 364 648	-64 296 172
Total Net	22 231 385	22 827 061

Suite à une opération d'inventaire des immobilisations de la société opérée en 2021, il a été décidé par le conseil d'administration du 21 août 2023, de procéder à une opération de mise en rebut d'un lot d'immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant total brut de 6 926 032 DT.

Le tableau, présenté ci-après, met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

Désignation	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS					V.C.N. AU 31/12/2022
	Au 31/12/2021	Acquisitions	Cessions / Reclassements	Mises en rebut	Au 31/12/2022	Antérieurs	Dotations	Reprise/c essions	Mises en rebut	Cumulés au 31/12/2022	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
Logiciel	2 116 806	10 447	0	0	2 127 253	1 196 329	106 508	0	0	1 302 837	824 416
Autres immobilisations Incorporelles	198 066	0	0	-81 072	116 994	198 066	0	0	-81 072	116 994	0
Sous total	2 314 872	10 447	0	-81 072	2 244 247	1 394 395	106 508	0	-81 072	1 419 831	824 416
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
Terrains	4 740 433	0	0	0	4 740 433	0	0	0	0	0	4 740 433
Aménagement Terrain	30 805	0	0	0	30 805	23 979	3 081	0	0	27 060	3 745
Bâtiments	8 803 182	0	0	0	8 803 182	7 344 949	250 704	0	0	7 595 653	1 207 529
Installations générales des bâtiments	4 569 094	95 179	575 772	-118 427	5 121 618	3 390 990	267 995	0	-118 427	3 540 558	1 581 060
Matériel & Outillages Industriels	51 979 981	294 192	109 902	-5 724 582	46 659 493	42 309 856	1 566 346	0	-5 595 682	38 280 520	8 378 973
AAI du matériel et outillage industriel	1 837 618	0	0	-20 130	1 817 488	1 632 497	44 636	0	-20 130	1 657 003	160 485
Matériels de Transports	3 303 337	42 000	-259 316	-83 102	3 002 919	2 617 927	276 417	-259 316	-83 102	2 551 926	450 993
AAI généraux	5 924 674	0	0	-661 891	5 262 783	5 151 902	244 063	0	-614 538	4 781 427	481 356
Equipement de bureaux	721 862	6 411	0	-115 135	613 138	604 996	38 122	0	-113 050	530 068	83 070
Matériel informatique	1 278 919	27 177	0	-121 693	1 184 403	1 047 069	134 708	0	-121 693	1 060 084	124 319
Immobilisations à statut juridique particulier (leasing)	664 814	350 159	-30 966	0	984 007	172 007	199 308	-30 966	0	340 349	643 658
Immobilisations en cours	3 268 514	1 792 924	-685 674	0	4 375 764	0	0	0	0	0	4 375 764
Sous total	87 123 233	2 608 042	-290 282	-6 844 960	82 596 033	64 296 172	3 025 380	-290 282	-6 666 622	60 364 648	22 231 385
Total Général	89 438 105	2 618 489	-290 282	-6 926 032	84 840 280	65 690 567	3 131 888	-290 282	-6 747 694	61 784 479	23 055 801

Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Titres de participations	16 547 834	16 510 334
Prêts au personnel	39 524	8 051
Dépôts et cautionnements	273 043	143 082
Total brut immobilisations financières	16 860 401	16 661 467
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	-532 092	-366 785
Total net	16 328 309	16 294 682

Les titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Assad International	1 301 017	1 301 017
GEELEC	2 499 800	2 499 800
ACE	155 900	155 900
AS DISTRIBUTION	332 879	332 879
BTS	15 000	15 000
Consortium Tunisien Composants Automobiles	12 500	12 500
Société Algero Tunisienne de batteries	3 396 637	3 396 637
S.M.U	120 000	120 000
Sté Rea.Tun.Car	1	1
ENAS	6 088 810	6 088 810
Mediterranean Institute of Technologie (MIT)	165 000	165 000
Montant Non Libéré (MIT)	0	-37 500
ASSAD Batterie Maroc	1 046 750	1 046 750
ASSAD Batterie Maroc (Partie non libérée)	-526 030	-526 030
Batterie ASSAD Côte d'ivoire	119 570	119 570
ASIND	1 520 000	1 520 000
ENERGY ASSAD NORTH AFRICA	300 000	300 000
Total	16 547 834	16 510 334

La provision pour dépréciation des immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Provision- titres de participations ASSAD Batterie Maroc	-133 406	-71 965
Provision- titres de participations Batterie ASSAD Côte d'ivoire	-119 570	-119 570
Provision- titres de participations (MIT)	-48 304	-48 304
Provision- titres de participations BTS	-15 000	-15 000
Provision- titres de participations ACE	-70 078	-67 071
Provision - Dépôts et cautionnements	-101 824	-36 824
Provision - Prêts au personnel	-43 910	-8 051
Total	-532 092	-366 785

Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Matières premières	8 273 921	8 799 648
Stock de vieilles batteries en transit *	2 802 137	2 802 137
Stock en transit	656 996	0
Matières consommables	313 505	256 702
Pièces de rechange	4 777 577	4 703 651
Produits finis	2 634 768	6 452 261
Produits intermédiaires	4 317 234	12 947 500
(-) Provisions	-1 183 321	-693 603
Total	22 592 817	35 268 296

(*) : Stocks de vieilles batteries in transit : il s'agit d'un stock de batteries usagées importées (servant de matières premières pour la production des batteries) et bloqué au port de Radés par la douane tunisienne depuis janvier et février 2021 suite à une note de la direction de la douane qui stipule l'interdiction d'importation des vieilles batteries. Voir note aux états financiers n° VII « STOCKS DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE »

Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Clients ordinaires	14 625 653	10 209 150
Clients Groupe *	48 187 572	46 825 287
Clients effets et chèques en portefeuille	9 654 612	9 181 857
Clients douteux	4 605 230	4 154 953
Total brut	77 073 067	70 371 247
Provision pour dépréciation des créances clients	-4 605 230	-4 154 953
Total net	72 467 837	66 216 294

(*) Les créances sur les sociétés du groupe englobent les créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 27 037 891 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement de ces créances a été retardé par les difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessités par les investissements réalisés par cette filiale.

Des démarches sont entreprises actuellement par la direction auprès de la Banque Centrale Algérienne en vue du rapatriement d'une partie de ces créances ou de leur conversion dans le capital social de la filiale BAA.

Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Fournisseurs avances et acomptes *	4 358 467	2 867 107
Autres Fournisseurs débiteurs	89 335	42 975
Personnel avances et acomptes	170 611	157 854
Etat, retenues à la source	2 406 867	1 786 799
Etat, Report de TVA	0	508 182
Etat, TVA déductible	10 246	17 711
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	7 553 501	6 167 849
Charges constatées d'avance	440 145	360 660
Autres débiteurs	169 726	53 604
Produits à recevoir	43 853	75 441
(-) Provisions sur comptes débiteurs	-1 610 433	-592 200
Total	13 632 318	11 445 982

(*) : Ce montant englobe des avances octroyées par la société aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant de 2 197 904 DT et qui sont provisionnées à hauteur de 439 581 DT. Voir note aux états financiers n° VIII « AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES ».

Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Prêts au personnel (échéance à -1an)	258 711	279 985
Titres SICAV	149 329	142 759
Total	408 040	422 744

Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Effets et chèques remis à l'encaissement	632 904	838 953
Effets remis à l'escompte	0	36 757
Autres organismes financiers (AFC)	146	158
Attijari Bank Bouargoub	30 881	26 415
STB	49 659	53 190
BIAT Al Jazira	27 777	0
BIAT en Euro	1	43 402
BIAT en Dollar	17	159
Banque de l'habitat	0	20
Banque Zitouna	263 002	461 555
Carte technologique	10 000	8 863
Caisses	13 428	9 696
Total	1 027 815	1 479 168

Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Capital social	24 000 000	24 000 000
Réserves légales	1 350 606	1 200 000
Réserves réglementées	1 147 551	1 147 551
Réserves extraordinaires	2 800 000	2 800 000
Réserves ordinaires	1 400 000	1 400 000
Réserves ordinaires postérieures à 2014	8 000 000	8 000 000
Prime d'émission	1 195 597	1 195 597
Subvention d'investissement	8 896	43 027
Autre complément d'apport	217 608	217 608
Résultats reportés postérieurs à 2014	2 861 513	10 750 618
Résultat de l'exercice	-8 038 369	-7 738 499
Total	34 943 402	43 015 902

(a) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, la réserve légale pour 1 200 000 dinars, ainsi que les réserves réglementées s'élevant à 1 147 551 dinars, les réserves extraordinaires s'élevant à 2 800 000 dinars, les réserves ordinaires s'élevant à 1 400 000 dinars, la prime d'émission s'élevant à 1 195 597 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 10% en cas de distribution.

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignation	Capital	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale d'investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Réserves Ordinaires	Résultats reportés (2014)	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 3/12/2020	12 000 000	1 200 000	1 195 597	1 147 551	2 800 000	294 765	21 400 000	8 241 971	2 508 647	50 788 531
Affectation Résultat 2020								2 508 647	-2 508 647	-
Subvention inscrite au Compte de Résultat						-34 130				-34 130
Augmentation de Capital	12 000 000						-12 000 000			-
Résultat au 31/12/2021									-7 738 499	-7 738 499
Solde au 31/12/2021	24 000 000	1 200 000	1 195 597	1 147 551	2 800 000	260 635	9 400 000	10 750 618	-7 738 499	43 015 902
Affectation Résultat 2021		150 606						-7 889 105	7 738 499	0
Subvention inscrite au Compte de Résultat						-34 131				-34 131
Résultat au 31/12/2022									-8 038 369	-8 038 369
Solde au 31/12/2022	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	226 504	9 400 000	2 861 513	-8 038 369	34 943 402

Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Emprunts bancaires	23 081 464	28 226 496
Emprunts leasing	491 343	445 832
Autres crédits à long terme	4 197 307	4 972 786
Total	27 770 114	33 645 114

Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Provisions pour risques et charges	2 851 048	2 125 143
Provisions pour garanties données	640 965	587 808
Total	3 492 013	2 712 951

Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Fournisseurs locaux et étrangers	7 614 537	7 129 924
Fournisseurs, retenues de garantie	15 380	17 475
Fournisseurs, effets à payer	1 633 064	1 567 986
Fournisseurs, factures non parvenues	794 360	331 375
Total	10 057 341	9 046 760

Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Etat impôts sur les bénéfices	0	216 549
Echéancier Fiscal	2 730 104	0
TVA Collectée déclarée	254 317	0
Personnel, autres charges à payer	3 254 101	2 855 407
CCA dettes et intérêts	34 204	34 204
Dividendes à payer	139 827	139 827
Prêts personnel CNSS	409	409
Charges à payer	346 846	244 320
Personnel, rémunérations dues	1 466	3 501
Créditeurs divers	37 940	37 940
Autres	870	870
CNSS	1 163 769	1 098 414
Assurance Groupe	118 036	173 386
Etat Impôts et taxes à payer	90 057	258 036
Produits constatés d'avance	0	536 964
Avances et Acomptes clients	1 009 055	11 723
Clients - avoirs à établir	856 466	809 410
Total	10 037 467	6 420 960

Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Echéances à moins d'un an sur emprunts	5 323 603	3 628 140
Echéances à moins d'un an sur crédits Leasing	254 545	174 797
Echéances à moins d'un an sur emprunts Zitouna « Tamweel Sanad »	775 479	-
Intérêts courus	1 186 583	1 064 001
Divers crédits de gestion à court terme	47 788 835	46 221 638
ATB	856 863	980 437
BNA	1 046 059	720 173
UBCI	903 466	808 446
BIAT	3 838 439	5 366 190
Attijari Bank Megrine	884 628	897 755
UBCI Euro	831	823
UIB	353 203	170 617
Banque de l'habitat	66	-
Total	63 212 600	60 033 017

NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Ventes locales batteries de démarrage	50 010 114	45 875 718
Ventes à l'exportation	52 153 722	50 585 649
Total	102 163 836	96 461 367

R-2 Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Quote-part subventions portée en résultat	34 131	34 130
Loyer et autres services	552 568	526 256
Jetons de présence	8 000	7 200
Total	594 699	567 586

R-3 Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	12 447 759	2 043 361
Total	12 447 759	2 043 361

R-4 Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Achats matières premières et consommables	63 099 401	72 155 755
Variations stocks matières premières et consommables	-261 998	-2 727 837
Total	62 837 403	69 427 918

Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Salaires et indemnités représentatives	12 545 263	12 622 671
Cotisations de sécurité sociale	2 716 348	2 770 369
Autres charges de personnel	305 712	357 356
Total	15 567 323	15 750 396

Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	106 508	109 006
Dot. Amort. autres immobilisations corporelles	3 025 380	3 210 863
Dot. aux provisions clients douteux	632 900	581 180
Dot. aux provisions sur comptes débiteurs	1 018 233	-
Dot. aux prov. pour dép. des immobilisations financières	165 307	-
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	627 761	138 043
Dot. aux provisions pour garantie donnée	53 157	30 725
Dot. aux provisions pour IDR	136 173	41 392
Dot. aux provisions pour risques et charges	725 905	59 453
TOTAL	6 491 324	4 170 662
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-138 043	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-182 623	-303 771
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	-221 036
Autres Reprises sur provisions	-51 987	-51 945
TOTAL	-372 653	-576 752
Total Net	6 118 671	3 593 910

Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Loyer	265 163	335 793
Entretiens et réparations	891 588	865 507
Assurances	343 497	358 267
Etudes, recherches et rémunérations d'intermédiaires	590 025	872 058
Rémunérations comité permanent d'audit	-	12 000
Frais de séminaires et congrès	75 991	74 154
Personnel extérieur (travaux en régie)	146 862	139 495
Publicité et propagandes	294 798	366 111
Autres transports	210 952	479 450
Voyages, déplacements, mission et réceptions	238 736	182 624
Frais postaux	164 301	148 123
Divers frais de services bancaires	755 341	805 270
Dons accordés	260 389	347 165
Jetons de présence	120 000	100 000
T.F.P. et FOPROLOS	274 474	321 334
TCL	54 087	166 194
Taxes de circulation	38 793	33 648
Droit d'enregistrement et autres taxes	91 537	112 912
Autres charges d'exploitation	-	5 828
Total	4 816 534	5 725 933

Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Autres Dividendes	36 000	12 000
Total	36 000	12 000

Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Échelles d'intérêts	761 007	1 097 227
Agios sur escomptes	269 953	232 932
Intérêts sur crédits de gestion et marges sur financements Zitouna	4 026 237	3 673 548
Gains de change	-356 276	-669 864
Pertes de change	1 349 799	1 055 176
Intérêts sur crédits à moyen et long terme	2 808 557	2 620 698
Intérêt des prêts	-56 656	-43 915
Autres intérêts	22 948	8 962
Total	8 825 569	7 974 764

Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Produit de cession	55 500	7 000
Autres profits divers	25 014	896
Total	80 514	7 896

Impôt sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Impôts sur les sociétés	253 714	216 549
Total	253 714	216 549

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX**Dotation aux amortissements et aux provisions**

Désignation	Montant 31/12/2022
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	106 508
Dot. Amort. autres immobilisations corporelles	3 025 380
Dot. aux provisions clients douteux	632 900
Dot. aux provisions sur comptes débiteurs	1 018 233
Dot. aux prov. pour dép. des immobilisations financières	165 307
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	627 761
Dot. aux provisions pour garantie donnée	53 157
Dot. aux provisions pour IDR	136 173
Dot. aux provisions pour risques et charges	725 905
TOTAL	6 491 324

Reprises sur provision

Désignation	Montant
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-138 043
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-182 623
Autres Reprises sur provisions	-51 987
TOTAL	-372 653

Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubriques "Stocks"	35 961 899	23 776 138	12 185 761
Total	35 961 899	23 776 138	12 185 761

Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubriques "Clients et comptes rattachés"	70 371 247	77 073 067	-6 701 820
Total	70 371 247	77 073 067	-6 701 820

Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubriques " Autres actifs courants"	12 038 182	15 242 751	-3 204 569
Ajustement refacturation charges Amortissement			51 987
Total	12 038 182	15 242 751	-3 152 582

Variation des autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubriques "Autres actifs financiers"	422 744	408 040	14 704
Total	422 744	408 040	14 704

Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Rubriques " Fournisseurs et comptes rattachés"	10 057 341	9 046 760	1 010 581
Total	10 057 341	9 046 760	1 010 581

Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Rubriques autres Passifs courants	10 037 467	6 420 960	3 616 507
Intérêts courus	1 186 583	1 064 001	122 582
Ajustement Provision IDR			-136 174
Total	11 224 050	7 484 961	3 602 915

Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Immobilisations corporelles	87 123 233	82 596 033	4 527 200
Immobilisations incorporelles	2 314 872	2 244 247	70 625
Ajustement Mise en Rebut			-6 747 694
Ajustement Leasing			350 159
Ajustement- cession des Immobilisations			-290 282
TOTAL	89 438 105	84 840 280	-2 089 992

Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Variation titres de participation	-37 500
Dépôts et cautionnements	-129 961
Prêts au personnel	-31 473
Total	-198 934

Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Montant
Banques	593 604
Découverts bancaires	-8 944 441
Effets remis à l'encaissement	838 953
Effets remis à l'escompte	36 757
Autres organismes financiers (AFC)	158
Caisses	9 696
Total	-7 465 273

Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Montant
Banques	381 337
Découverts bancaires	-7 883 555
Effets remis à l'encaissement	632 904
Autres organismes financiers (AFC)	146
Caisses	13 428
Total	-6 855 740

X. ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 2.5 MDT, destiné à financer la capacité de production de la société :
 - Une hypothèque en rang utile au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement au profit de l'UBCI du fonds de commerce dont la désignation est comme suit : « Un fonds de fabrication, réparation et vente d'accumulateurs électriques, exploité à la Rue El Fouledh, zone industrielle de Ben Arous et à la zone industrielle de Bouargoub, immatriculé au registre de commerce du tribunal de première Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment :
 - a) Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage,
 - b) Le droit au bail des lieux d'exploitation du fonds de commerce,
 - c) Les différents objets mobiliers, le matériel et l'outillage présents et futurs servant à l'exploitation, sans exception réserves.
 - Affectation en titre de gage et nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI de la ligne d'assemblage automatique TBS COS8 d'une valeur globale de 1.351.492 DT.
- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 1.358.934 MDT, destiné à financer l'acquisition d'un terrain :
 - Une hypothèque en premier rang au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété objet du titre foncier N°619791 Nabeul, située au Sud Est de Belly en bordure de la GP1 reliant Tunis à Ghedames.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 5.5 MDT, qui servira au financement de l'extension de l'usine se présentent comme suit :
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en un siège social sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance

de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds.

- Un engagement de nantissement en rang disponible du fonds de commerce lui revenant, consistant en une unité d'industrie, de vente et de réparation des batteries, sise à Bouargoub, Nabeul, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 ;
 - Un nantissement sur matériels de 1^{er} rang portant sur l'ensemble de matériel nouvellement acquis.
 - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance incendie avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank ».
- Les garanties allouées à la « BIAT » suite à l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, destiné à parfaire le schéma de financement de la modernisation de l'outil de production de la société, se présentent comme suit :
- Hypothèque au profit de la BIAT qui accepte hypothèque de rang utile de la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement en rang utile du matériel nouvellement acquis et il est convenu que ledit matériel restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Bouargoub et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la BIAT.
 - Affectation à titre de gage et nantissement de rang utile de l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce d'une usine de fabrication et de vente de batteries électriques, sis à la zone industrielle de Ben Arous.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
- Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh,

Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.

- Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance sinistre avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank »
- Les garanties allouées à « UIB » suite à l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
 - Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
- Les garanties allouées à « ATB » suite à l'obtention d'un emprunt de 5 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Un nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires.
 - Une hypothèque immobilière en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité du lot n°59 du plan de lotissement du titre foncier n°562433 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 5031 m² ;
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, dans le cadre du programme MOUSSANADA comme suit :

- Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m²
- Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie de globale de 3633 m² ;
- Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant : sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie de la société ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après- vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, la Zone Industrielle de Ben Arous, ayant pour identifiant unique n° 00008635 au Centre National des entreprises ainsi que les points de ventes existants et à créer, ledit fonds comprend notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds ainsi que la totalité du matériel fixe, mobile et roulant, et toute marchandise, matière première et outillage qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.
- Un nantissement en rang disponible sur matériel de production.
- Les garanties allouées à « ATB » suite à l'obtention d'un emprunt de 4.3 MDT, qui servira à la couverture des impayés financiers du CMT se présentent comme suit :
 - Un nantissement en rang utile conformément aux dispositions de la loi N°2001/19 du 6 février 2001 relative au nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel qui sera installé à la zone industrielle de Bouargoub ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité du lot N°59 du plan de lotissement du titre foncier N°562433 Nabeul, d'une superficie de (5031 m2) et situé à la zone industrielle de Bouargoub.
- Les garanties allouées à « BNA » suite à l'obtention d'un emprunt de 2.450 MDT, destiné à l'apurement du dépassement en compte commercial ouvert au nom de la société sur les livres de la succursale de Tunis, se présentent comme suit :
 - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels inscrits au registre tenu à cet effet par le registre national des entreprises sous le N°IU 863 S consistant en une unité ayant pour objet la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateur électrique sis à la ZI BOURGOUB ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619791 NABEUL ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619792 NABEUL.

XI. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Libellé	31-déc-22	31-déc-21
Résultat net	-8 038 369	-7 738 499
Nombre d'actions	24 000 000	24 000 000
Résultat par action	-0,335	-0,322

XII. NOTES SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées au titre de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les ventes réalisées avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Ventes hors taxes 2022
ASSAD INTERNATIONAL	32 057 557
ENAS	7 030 620
BATTERIE ASSAD ALGERIE	10 830 472
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	22 560
AS DISTRIBUTION	1 592 012
GEELEC	230 940
Total	51 764 161

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les achats (hors TVA, FODEC et TPE) réalisés avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Achats 2022
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	95 995
GEELEC	78 853
Total	174 848

- Une convention a été conclue avec la société du groupe Batterie ASSAD Algérie, qui prend effet à partir du 2 janvier 2017, afin d'intégrer les divers frais supportés par la société à la place de la société Batteries ASSAD Algérie dans les prix de vente des plaques. En 2022, ces divers frais supportés par « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » ont été exceptionnellement refacturés via une note débit totalisant un montant de 1 012 045 dinars.
- Les revenus provenant de la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis à la société «ASSAD International» au titre de l'année 2022 s'élèvent à un montant de 71 278 Dinars.

- Les revenus provenant de la location de l'usine et des bureaux sis à la zone industrielle de Ben Arous à la société « ENAS » au titre de l'année 2022 s'élèvent à un montant de 465 928 Dinars.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a facturé à la société « ENAS » 236 633 Dinars en contrepartie de prestations de services.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a accordé une caution solidaire de 200 000 dinars au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe les frais divers selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT
ENAS	664 876
ASSAD INTERNATIONAL	238 269
ASIND	19 655
GEELEC	6 476
BATTERIE ASSAD ALGERIE	1 012 045
Total	1 941 321

- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

Partie Liée	Solde 31/12/2022
Créances clients	
ASSAD INTERNATIONAL	19 408 290
ENAS	719 316
BATTERIE ASSAD ALGERIE	27 037 891
ASIND	18 220
GEELEC	3 855
Total	47 187 572
Dettes fournisseurs	
ASIND	76 394
GEELEC	77 521
Total	153 915
Débiteurs divers	
GEELEC	2 894
ENAS (Notes de débit)	321 977
ASSAD ALGERIE (Notes de débit)	4 381 093
ASSAD BATTERIE MAROC (Notes de débit)	499 706
ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit)	1 630 115
ASSAD ALGERIE (Dividendes à recevoir)	717 715
ASSAD INTERNATIONAL (produits à recevoir)	2 000
ASSAD ALGERIE (produits à recevoir)	41 853
Total	7 597 353

IV – Rapport des commissaires aux comptes– Groupe L’Accumulateur Tunisien Assad

I - RAPPORT SUR L’AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29 juin 2022, et en application des dispositions de l’article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l’audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L’accumulateur Tunisien ASSAD** » et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, l’état de résultat consolidé et l’état de flux de trésorerie consolidé pour l’exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total net des capitaux propres (part du Groupe) de	25 328 875 DT
Dont un résultat déficitaire de la période (part du Groupe) de	8 568 749 DT

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L’accumulateur Tunisien ASSAD** » et ses filiales, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l’opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l’auditeur pour l’audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à l’audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La situation décrite au niveau de la note VI aux états financiers consolidés dans laquelle la direction du Groupe fait état de l'existence d'un stock de vieilles batteries importées s'élevant à 2 802 137 DT, bloqué au port de Radès par la douane depuis janvier et février 2021. La note détaille également les démarches entreprises actuellement par la direction en vue d'obtenir l'autorisation de réexporter ce stock, les négociations en cours avec la STAM et les compagnies de transport maritime au sujet des frais de surestaries ainsi que les procédures en cours dans le cadre de l'affaire intentée en justice contre la société ATA par le ministère de l'environnement suite à l'importation de ces batteries et des recours intentés par la société afin de suspendre le blocage de ce stock. Compte tenu de l'état actuel de ces procédures et démarches et de la valeur probable de réalisation de ce stock en cas de réexportation, une provision pour dépréciation du stock a été comptabilisée pour 560 427 DT et une provision pour risques et charges a été comptabilisée pour 725 905 DT au titre de cette affaire ;
- La note VII aux états financiers consolidés fait état de l'existence d'avances versées aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant total de 2 197 904 DT qui remontent aux exercices antérieurs et qui n'ont pas encore été apurées suite à la suspension de l'importation de vieilles batteries. Compte tenu des discussions actuelles de la direction du Groupe avec ces fournisseurs au sujet du rapatriement de ces avances et notamment du préjudice qu'auraient subis ces fournisseurs suite à la suspension soudaine des importations de vieilles batteries, une provision pour dépréciation de ces avances pour un montant de 439 581 DT a été comptabilisée.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux organes de gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les

éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- RAPPORT RELATIF AUX AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la

conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 19 septembre 2023

**Les Commissaires aux Comptes Associés -
M.T.B.F**

Cabinet ZAHAF & Associés

Mohamed Lassaad BORJI

Mahmoud ZAHAF

**Les états financiers consolidés de
l'exercice clos au 31 décembre 2022**

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinar)

ACTIFS	2022	2021
ACTIFS NON COURANTS	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	8 680 554	8 682 116
Moins : amortissement	<u>-2 290 010</u>	<u>-1 890 694</u>
S/Total	B.1 6 390 544	6 791 422
Immobilisations corporelles	109 910 370	109 656 398
Moins : amortissement	<u>-69 555 283</u>	<u>-72 597 739</u>
S/Total	B.2 40 355 087	37 058 659
Immobilisations financières	2 602 906	2 578 309
Moins : Provisions	<u>-1 441 006</u>	<u>-1 333 277</u>
S/Total	B.3 1 161 900	1 245 032
Total des actifs immobilisés	47 907 531	45 095 113
Autres actifs non courants	B.4 54 836	-
Total des actifs non courants	47 962 367	45 095 113
ACTIFS COURANTS		
Stocks	42 903 357	58 590 909
Moins : Provisions	<u>-2 204 747</u>	<u>-1 278 682</u>
S/Total	B.5 40 698 610	57 312 227
Clients et comptes rattachés	57 835 473	50 419 525
Moins : Provisions	<u>-12 368 788</u>	<u>-11 686 791</u>
S/Total	B.6 45 466 685	38 732 734
Autres actifs courants	15 394 982	11 325 993
Moins : Provisions	<u>-725 880</u>	<u>-297 534</u>
S/Total	B.7 14 669 102	11 028 459
Placement et autres actifs financiers	B.8 682 382	695 404
Liquidités et équivalents de liquidités	B.9 7 252 157	11 053 717
Total des actifs courants	108 768 936	118 822 541
Total des actifs	156 731 303	163 917 654

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinar)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2022	2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	24 000 000	24 000 000
Autres capitaux propres	1 571 851	1 526 875
Réserves consolidées	8 325 773	<u>21 494 722</u>
Total des capitaux propres avant resultat de l'ex	33 897 624	47 021 597
Résultat de l'exercice consolidé	-8 568 749	-13 168 949
Total des capitaux propres consolidés avant affec	25 328 875	33 852 648
INTERETS MINORITAIRES		
Réserves des minoritaires	-177 840	27 064
Résultat des minoritaires	<u>-22 249</u>	<u>-210 038</u>
Total des intérêts minoritaires	B.10 -200 089	-182 974
PASSIFS		
Passifs non courants		
Emprunts	B.11 33 675 652	39 638 012
Provisions	B.12 5 257 070	4 489 867
Autres passifs non courants	<u>65 909</u>	<u>95 511</u>
Total des passifs non courants	38 998 631	44 223 390
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	B.13 13 753 450	11 368 546
Autres passifs courants	B.14 14 409 979	9 088 027
Concours bancaires et autres passif	B.15 <u>64 440 457</u>	<u>65 568 017</u>
Total des passifs courants	92 603 886	86 024 590
Total des passifs	131 602 517	130 247 980
Total des capitaux propres et des passifs	156 731 303	163 917 654

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinar)

		2022	2021
		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R.1	129 389 807	124 691 042
Autres produits d'exploitation	R.2	64 662	84 171
<i>Total des produits d'exploitation</i>		129 454 469	124 775 213
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)		-18 383 393	-2 384 771
Achats d'approvisionnements consommés	R.3	-70 571 319	-84 791 219
Charges de personnel	R.4	-20 661 306	-21 986 760
Dotations aux amortissements et prov	R.5	-6 906 306	-3 403 763
Autres charges d'exploitation	R.6	-13 147 971	-13 810 468
<i>Total des charges d'exploitation</i>		-129 670 295	-126 376 981
RESULTAT D'EXPLOITATION		-215 826	-1 601 768
Produits des placements	R.7	48 265	15 817
Charges financières nettes	R.8	-7 214 374	-8 068 207
Autres gains ordinaires	R.9	405 773	235 401
Autres pertes ordinaires	R.10	-1 114 411	-3 575 840
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-8 090 573	-12 994 597
Impôt sur les bénéfices	R.11	500 425	384 390
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-8 590 998	-13 378 987
Quote-part des intérêts minoritaires		-22 249	-210 038
RESULTAT NET PART DE GROUPE		-8 568 749	-13 168 949

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	2022	2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
- Résultat net de l'ensemble consolidé	-8 590 998	-13 378 987
- <i>Ajustements pour :</i>		
. Amortissements & provisions	6 906 306	3 403 763
. Variation des stocks	15 687 552	1 169 608
. Variation des créances	-7 415 948	3 031 358
. Variation des autres actifs	-4 058 816	-843 549
. Variation des fournisseurs	2 384 904	1 147 950
. Variation des autres passifs	5 881 447	644 120
. Plus ou moins-value de cession	-60 400	-147 690
. Quote-part des subventions d'investissements	-34 131	-34 131
Flux de trésorerie provenant des / (affectés aux) activités d'exploitation	10 699 916	-5 007 558
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 974 127	-8 171 591
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	60 400	1 059 275
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-255 208	-197 929
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	230 611	68 480
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-6 938 324	-7 241 765
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Dividendes et autres distributions	-	-
- Encaissement provenant des emprunts	-	11 946 213
- Remboursement d'emprunts	-4 137 307	-5 054 726
- Variation des crédits de gestion	2 342 677	7 874 458
Flux de trésorerie provenant des / (affectés aux) activités de financement	-1 794 631	14 765 945
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	84 240	-30 792
INCIDENCES DES VARIATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	-	-6 110 350
VARIATION DE TRESORERIE	2 051 201	-3 624 520
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	-3 223 545	400 975
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	-1 172 344	-3 223 545

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le Groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » est composé à la date du 31 décembre 2022 des sociétés suivantes :

- La société L'accumulateur Tunisien Assad
- La société Batterie Assad Algérie
- La société Auto Component Export
- La société Assad International
- La société General d'équipements électriques
- La société AS Distribution
- La société ENAS (anciennement « Enersys Assad »)
- La société ENERGY ASSAD NORTH AFRICA ("anciennement Enersys Assad North Africa")
- La société ASSAD INDUSTRIAL (anciennement « Enersys Assad Industrial »)

Les états financiers sont exprimés en Dinar Tunisien et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

II- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Référentiel Comptable :

Les états financiers consolidés du groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers de la société mère et de ses filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels des sociétés du groupe, revus par leurs commissaires aux comptes respectifs lorsque c'est

applicable, ainsi que du système d'information et comptable desdites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

Principes de consolidation :

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif à l'exception des filiales « Assad Batteries Maroc » et « Batteries Assad Côte d'Ivoire » qui ont été exclues du périmètre de consolidation en 2020. L'activité de ces entités est en veilleuse et la direction du groupe a l'intention de procéder à leur liquidation.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

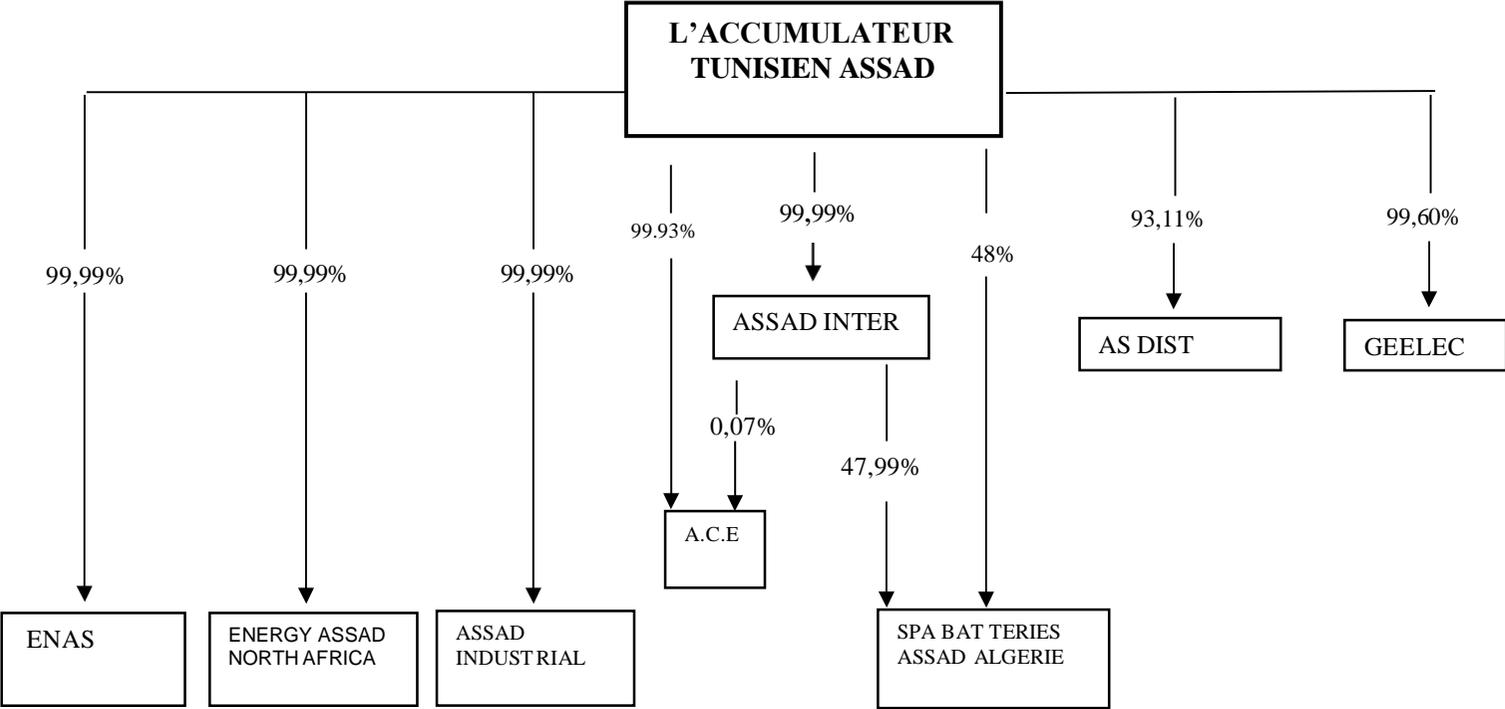
Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation du groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » est présenté au niveau du schéma suivant :



Méthodes de consolidation

Les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ASSAD et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les méthodes et le périmètre de consolidation du Groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » sont détaillés à la date du 31/12/2022 comme suit :

Sociétés	Secteur	% de contrôle	Nature de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
L'accumulateur Tunisien ASSAD	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Batterie Assad Algérie	Industrie	96	Contrôle exclusif	96	Intégration globale
Auto Component Export	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Assad International	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
General d'équipements électriques	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
AS Distribution	Commerce	93	Contrôle exclusif	93	Intégration globale
ENAS (« Enersys Assad »)	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
ENERGY ASSAD NORTH AFRICA	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Assad Industrial	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale

L'intégration globale : consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

L'intégration proportionnelle : c'est est une méthode de consolidation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements

importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels et le 30 juin pour des états financiers individuels intermédiaires.

Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

- Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

(a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

(b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de la période et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des périodes antérieures.

Écart d'acquisition « Goodwill »

Tout excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération d'échange est décrit comme goodwill et comptabilisé en tant qu'actif.

Le goodwill est amorti sur une base systématique sur une durée de vingt ans.

Principes comptables d'évaluation et de présentation :

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe se détaillent comme suit:

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles subissent, le cas échéant un amortissement linéaire sur une durée de trois ans et de dix ans.

Les autres immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'étude sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties au taux de 33,33% et 100%.

Immobilisations corporelles :

Le principe de prorata temporis est respecté pour les biens acquis au cours de la période clôturée au 31 décembre 2022.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Immobilisations financières :

Figurent à leur coût d'acquisition, les titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les autres immobilisations financières.

Stocks :

Les méthodes d'évaluation du stock se résument comme suit :

- Les pièces de rechange et matières premières sont évaluées à leur coût moyen pondéré. Ce coût est calculé après chaque entrée.
- Les produits semi - finis et produits finis sont évalués à leur coût de revient.

Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Dettes en monnaies étrangères :

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Les soldes de clôture sont actualisés au cours de la date d'arrêté des comptes.

III- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;

- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultat ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de la période.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégré globalement ou proportionnellement.

Pour les sociétés contrôlées conjointement avec des partenaires l'intégration est faite proportionnellement au prorata du pourcentage de détention de la société consolidante.

L'élimination des comptes réciproques :

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, des marges internes sur stock acquis auprès des sociétés de groupe, ainsi que des dividendes intragroupes.

Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de la consolidante dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

IV- Evénements postérieurs à la date de clôture :

Il n'y a pas eu d'événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers consolidés, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif consolidés au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront ou risquent d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures du Groupe.

V- Conflit Russo-Ukrainien :

Bien que le conflit Russo-Ukrainien n'affecte pas la demande sur les produits du groupe, il exerce en revanche un effet de rareté de l'offre de plomb sur le marché international puisque la Russie et l'Ukraine sont des pays producteurs et exportateurs de ce minerai.

Ceci diminue les possibilités futures d'approvisionnement en plomb sur le marché international et tend à faire augmenter son prix.

En outre, le conflit a fait augmenter le coût du fret sur le marché international et tend à faire augmenter le cours du pétrole et dérivés du pétrole, notamment le plastique, ce qui tend à exercer une pression inflationniste sur les prix futurs de certains intrants utilisés par le Groupe tels que les bacs, couvercles et séparateurs, qui sont des produits à base de plastique.

VI- Stock de vieilles batteries bloqué en douane

Suite à l'interdiction sans préavis et avec effet rétroactif par l'administration Tunisienne de l'importation de vieilles batteries, un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) est bloqué au port de Radès par la Douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT, alors que la société ATA disposait des autorisations réglementaires nécessaires au moment de l'importation et qu'elle procédait à l'importation des vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active depuis octobre 2016 avec l'accord de la Douane et des ministères chargés du Commerce et de l'Industrie.

En avril 2023, le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries. La société ATA est intervenue par voie judiciaire pour suspendre cette démarche et a entamé des négociations avec la Douane afin d'obtenir l'autorisation de réexporter les vieilles batteries par elle-même. Dans cette perspective, la société a identifié un acquéreur étranger avec lequel elle a convenu d'un prix de vente.

Les frais de surestaries liés au stationnement des 35 conteneurs au port de Radès depuis le premier trimestre de 2021 totalisent environ 1.8 millions de dinars. La société ATA a appris qu'un arrêté ministériel commun entre les ministères du transport, du commerce et des finances est sur le point de paraître et compte bénéficier des dispositions avantageuses de cet arrêté, qui plafonne les frais de surestaries à 4 mois et 15 jours de stationnement. Parallèlement à cela, la société ATA a entamé des négociations avec la STAM et les compagnies maritimes afin d'obtenir une décote significative sur ces frais de surestaries en cas de réexportation du stock.

Par ailleurs, le commissaire général du contentieux de l'Etat, agissant pour le compte du ministère de l'Environnement a intenté une action pénale contre le représentant légal de la société ATA pour avoir importé des vieilles batteries, en infraction à la loi 41-1996 régissant la gestion des déchets dangereux, qui considère les vieilles batteries comme des déchets dangereux dont l'importation est interdite selon la dite-loi. La société ATA considère qu'elle dispose d'arguments solides pour défendre sa position dont notamment les autorisations d'importation dûment approuvées par les ministères du commerce et de l'industrie et l'accord de la Douane pour l'admission de ces vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active.

Compte tenu des éléments ci-dessus et de la valeur probable de réalisation de ce stock en cas de réexportation, une provision pour dépréciation du stock a été comptabilisée par la direction du Groupe pour 560 427 DT et une provision pour risques et charges a été comptabilisée pour 725 905 DT au titre de cette affaire. A la date d'arrêtés de ces états financiers consolidés, les procédures, démarches et négociations liées à cette affaire sont en cours et l'issue finale ne peut être déterminée avec précision.

VII- AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES

La société ATA a octroyé des avances totalisant environ 2 millions de dinars à des fournisseurs de vieilles batteries basés en Afrique Subsaharienne, qu'elle n'a pas pu récupérer après le blocage inopiné et sans préavis de l'importation des vieilles batteries par l'administration tunisienne. En effet, ces fournisseurs qui ont constitué un circuit de collecte exclusif au profit de la société, ont subi un préjudice suite à la rupture unilatérale de l'enlèvement des vieilles batteries par notre Société. Actuellement, la société ATA est en train de négocier le montant du dédommagement au profit de ces fournisseurs, qui ont affirmé leur volonté de restituer le montant de l'avance aussitôt la question de dédommagement réglée. Une provision pour dépréciation de 439 581 DT a été comptabilisée à ce titre.

VIII- Notes relatives au bilan

Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés	6 608	6 608
Logiciels	2 518 409	2 438 900
Ecart d'acquisition	6 038 543	6 038 543
Autres immobilisations incorporelles	116 994	198 065
Sous-total	8 680 554	8 682 116
Amortissement	-2 290 010	-1 890 694
Total	6 390 544	6 791 422

Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Terrains	4 740 433	4 740 433
Constructions	9 327 471	9 325 302
Matériel & outillage Ind.	52 541 368	57 234 700
Matériel de transport	4 237 890	4 510 405
Equipements de bureau	1 312 829	1 258 136
Matériel informatique	1 690 107	1 735 857
Immobilisation à statut juridique particulier	1 006 160	686 967
Agencement & Aménagement des terrains	30 805	30 805
Inst. Gén., Agencements & Aménagements des constructions	5 232 607	4 679 195
Agencement & Aménagement & Installations Matériel Industriel	2 474 419	2 412 781
Agencement & Aménagement & Installations Divers	6 966 805	6 969 069
Immobilisations corporelles en cours	20 349 306	16 072 578
Autres immobilisations corporelles	170	170
Sous total	109 910 370	109 656 398
Amortissement	-69 555 283	-72 597 739
Total	40 355 087	37 058 659

Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Dépôts de cautionnements versés	404 094	480 059
Prêts au personnel	89 006	26 795
Titres de participation	2 109 806	2 071 455
Sous total	2 602 906	2 578 309
Provision sur dépôt et cautionnement	-117 644	-52 645
Provision sur prêt personnel	-43 911	-8 051
Provision sur titres de participation	-1 279 451	-1 272 581
Sous total	-1 441 006	-1 333 277
Total	1 161 900	1 245 032

B.4 Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Charges à répartir	54 836	-
Total	54 836	-

Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Matières premières (*)	16 950 197	20 537 315
Matières consommables et pièce de rechange	13 548 275	7 265 316
Produits finis et en cours de production	12 404 885	30 788 278
Sous total	42 903 357	58 590 909
Provision sur stocks	-2 204 747	-1 278 682
Total	40 698 610	57 312 227

(*) Les stocks de matières premières englobent des stocks en transit d'une valeur comptable de 2.802.137 dinars se rapportant à un stock de batteries usagées importées (servant de matières premières pour la production des batteries) et bloqué au port de Radès par la douane tunisienne depuis janvier et février 2021 suite à une note de la direction de la douane qui stipule l'interdiction d'importation des vieilles batteries. Voir note aux états financiers n° VI « Stocks de Vieilles batteries bloqué en Douane ».

Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Clients ordinaires	48 787 037	43 116 399
Clients effets à recevoir	4 803 615	3 216 568
Clients douteux et litigieux	4 244 821	4 086 558
Sous total	57 835 473	50 419 525
Provisions sur clients	-12 368 788	-11 686 791
Total	45 466 685	38 732 734

Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Avances et prêts au personnel	204 024	175 193
Etat, crédit de TVA	1 227 153	2 878 053
Etat, crédit d'IS	5 571 723	4 137 693
Fournisseurs avances et acomptes *	6 851 813	2 763 967
Charges constatées d'avance	756 994	489 973
Produits à recevoir	540 544	507 969
Débiteurs divers	1 406	14 393
Compte d'attente	241 325	358 752
Sous total	15 394 982	11 325 993
Provisions sur actifs courants	-725 880	-297 534
Total	14 669 102	11 028 459

(*) : Ce montant englobe des avances octroyées par la société aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant de 2 197 904 DT et qui sont provisionnées à hauteur de 439 581 DT. Voir note aux états financiers n° VII « Avances aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries ».

Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Échéances à moins d'un an sur prêt personnel	258 711	279 986
Placements	423 671	415 418
Total	682 382	695 404

Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Caisses	58 717	34 484
Banques	6 304 571	9 849 068
Effets remis à l'encaissement	636 612	952 734
Régie d'avance et accréditif	242 112	208 409
Autres organismes financiers	10 145	9 022
Total	7 252 157	11 053 717

Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Capital social	24 000 000	24 000 000
Réserves consolidées	8 325 773	21 494 722
Résultat consolidé	-8 568 749	-13 168 949
Autres capitaux propres	1 571 851	1 526 875
Capitaux propres du Groupe	25 328 875	33 852 648
<i>Réserves des minoritaires</i>	-177 840	27 064
<i>Résultat des minoritaires</i>	-22 249	-210 038
Intérêts minoritaires	-200 089	-182 974
Total	25 128 786	33 669 674

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	CP au 31.12.2021	Affectation du Résultat N-1	Autres variations	Résultat de l'exercice	CP au 31.12.2022
Capital social	24 000 000				24 000 000
Réserves consolidées	21 494 722	-13 168 949			8 325 773
Autres capitaux propres	1 526 875		44 976		1 571 851
Résultat de l'exercice	-13 168 949	13 168 949		-8 568 749	-8 568 749
Total des capitaux propres part du Groupe	33 852 648		44 976	-8 568 749	25 328 875
Réserves des minoritaires	27 064	-210 038	5134		-177 840
Résultat des minoritaires	-210 038	210 038		-22 249	-22 249
Total des Intérêts minoritaires	-182 974		5134	-22 249	-200 089
Total des Capitaux Propres	33 669 674		50 110	-8 590 998	25 128 786

Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Emprunts bancaires	31 831 114	39 192 180
Emprunts leasing	1 844 538	445 832
Total	33 675 652	39 638 012

Provisions pour risques et charges

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Provisions pour garanties données	882 295	927 802
Provisions pour risques et charges	4 374 775	3 562 065
Total	5 257 070	4 489 867

Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Fournisseurs	12 620 476	10 993 011
Fournisseurs factures non parvenues	1 132 974	375 535
Total	13 753 450	11 368 546

Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Clients - Avances et acomptes	2 781 347	1 235 283
Ristournes clients	63 960	58 003
Personnel charges à payer	3 495 211	3 153 340
Personnel rémunérations dues	82 812	598 496
Caisse de sécurité sociale	1 576 083	1 516 509
Etat, impôts et taxes	1 317 378	751 528
Opérations particulières avec l'Etat	3 725 642	35 545
Associés, dividendes à payer	180 809	177 649
Créditeurs divers	30 617	603 168
Charges à payer	1 135 696	940 478
Compte d'attente	20 424	18 028
Total	14 409 979	9 088 027

Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Crédit de préfinancement export	48 564 314	46 221 637
Découverts bancaires	8 424 501	14 277 262
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	5 923 603	3 828 140
Echéances à moins d'un an sur emprunts leasing	254 545	174 797
Intérêts courus	1 273 494	1 066 181
Total	64 440 457	65 568 017

IX- Notes relatives à l'état de résultat

R.1. Revenus

Désignation	2022	2021
Chiffre d'affaires	129 389 807	124 691 042
Total	129 389 807	124 691 042

R.2. Autres produits d'exploitation

Désignation	2022	2021
Produits de location	15 363	14 631
Quote-part subvention inscrite au résultat	34 131	34 131
Subvention d'exploitation	-	6 458
Jetons de présence	8 000	7 200
Autres produits d'exploitation	7 168	21 751
Total	64 662	84 171

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	2022	2021
Achats d'approvisionnements consommés	56 936 903	71 011 701
Variation des stocks de MP et autres approvisionnements	-2 695 842	-6 893 384
Achats consommés de matières, fournitures et autres approv.	5 300 807	10 205 725
Achats de pièces de rechange	1 682 982	2 274 753
Autres achats non stockés	9 346 469	8 192 424
Total	70 571 319	84 791 219

R.4. Charges de personnel

Désignation	2022	2021
Rémunérations brutes	16 692 756	17 666 351
Charges sociales	3 641 325	3 661 295
Autres charges de personnel	327 225	659 114
Total	20 661 306	21 986 760

Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	2022	2021
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	169 733	135 453
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	3 498 870	3 627 153
Dotation aux résorptions sur écart d'acquisition	301 922	301 922
Dotation aux provisions	3 733 112	5 167 442
Reprises sur provisions	-797 331	-5 828 207
Total	6 906 306	3 403 763

Autres charges d'exploitation

Désignation	2022	2021
Déplacement, mission et réception	551 669	331 663
Redevances	62 105	126 684
Divers services extérieurs	826 129	1 817 482
Entretien et réparation	1 106 909	1 038 811
Frais de transport	3 044 708	2 182 496
Frais postaux et de télécommunication	217 222	201 134
Honoraires	2 025 808	2 405 253
Impôts et taxes	1 001 459	816 513
Jetons de présence	152 931	126 000
Location	860 078	1 637 102
Personnel extérieur à l'entreprise	621 141	561 611
Primes d'assurance	638 978	680 584
Publicité, publication et relation publique	877 866	901 126
Etudes et recherches	230 533	2 366
Services bancaires et assimilés	930 435	981 643
Total	13 147 971	13 810 468

Produits des placements

Désignation	2022	2021
Divers produits	38 438	14 260
Produits nets des titres SICAV	9 827	1 557
Total	48 265	15 817

Charges financières nettes

Désignation	2022	2021
Charges d'intérêts nettes	-8 211 155	-8 526 843
Gains de change nets	964 999	551 321
Autres charges financières	-	-92 685
Autres produits financiers	31 782	-
Total	-7 214 374	-8 068 207

Gains ordinaires

Désignation	2022	2021
Gains sur éléments non récurrents	345 248	147 379
Produits de cession d'éléments d'actif	60 525	88 022
Total	405 773	235 401

Autres pertes ordinaires

Désignation	2022	2021
Moins-value sur cession d'immobilisations	-1 329	-
Pertes sur éléments non récurrents	-1 113 082	-3 575 840
Total	-1 114 411	-3 575 840

R.11. Impôts sur les bénéfices

Désignation	2022	2021
Impôts sur les sociétés	500 425	384 390
Total	500 425	384 390

X- Etat de flux de trésorerie :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Caisses	58 717	34 484
Banques	6 304 571	9 849 068
Effets remis à l'encaissement	636 612	952 734
Régie d'avance et accréditif	242 112	208 409
Autres organismes financiers	10 145	9 022
Sous total	7 252 157	11 053 717
Découverts bancaires	-8 424 501	-14 277 262
Total	-1 172 344	-3 223 545

XI- Notes sur les transactions et soldes avec les parties liées :

Les transactions et soldes du groupe avec les parties liées au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

Partie liée	Transactions de l'exercice 2022	Créances brutes	Provisions pour dépréciation	Créances nettes
Batterie Assad Côte d'Ivoire	néant	3 126 677	3 126 677	-
Assad Batterie Maroc	néant	499 706	54 716	444 990
Total	néant	3 626 383	3 181 393	444 990

V – Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 Octobre 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie le délai de convocation de la présente assemblée et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais de convocation.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 présentant un résultat déficitaire de 8 038 369 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2022 faisant ressortir un résultat déficitaire de l'ensemble consolidé s'élevant à 8 590 998 dinars et un résultat consolidé déficitaire part du groupe s'élevant à 8 568 749 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 s'élevant à -8 038 369 Dinars comme suit :

Résultat de l'exercice 2022	-8 038 369
Résultats reportés antérieurs	2 861 513
<hr/> Résultats reportés (A nouveau)	<hr/> -5 176 856

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Réserves réglementées	1 147 551
Réserves extraordinaires	2 800 000
Réserves ordinaires	1 400 000
Prime d'émission	1 195 597
Total	6 543 148

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer pour une période de 3 ans les administrateurs suivants :

-
-
-
-
-
-
-
-

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

En outre et conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'assemblée prend acte et agrée les nouvelles fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés.

Les administrateurs acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remerciant les actionnaires et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

À la suite de l'appel à candidature lancé par le conseil d'administration du....., objet de la publication au bulletin officiel du CMF et sur le site web de la BVMT, et après la sélection faite par le conseil d'administration et confirmée par le CMF, l'assemblée générale ordinaire nomme les deux (2) membres indépendants retenus et ce pour une période de 3 ans et jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2025, renouvelable une seule fois, et qui sont :

-
-

Les administrateurs élus acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remerciant les actionnaires et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

Suite à l'appel à candidature lancé par le conseil d'administration du, objet de la publication au bulletin officiel du CMF et sur le site web de la BVMT et après désignation du représentant des actionnaires minoritaires par l'assemblée électorale, réunie le, l'assemblée générale ordinaire ratifie cette désignation et approuve la nomination de, pour une période de 3 ans et jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2025.

M..... accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées, en remerciant les actionnaires et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 nouveau de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle son autorisation au Conseil d'Administration de la Société pour acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour.

Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées lors du prochain conseil d'administration de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à